



Rapport annuel d'activité 2022



SOMMAIRE

PARTIE I : COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITATION	5
1.1 DESCRIPTION DU SITE	5
1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	9
1.3 TARIFS TTC APPLIQUES EN 2022	10
1.4 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION	13
1.5 ORGANISATION DU SITE	17
2. OPERATION D'ENTRETIEN MAINTENANCE	18
2.1 MONTANT TOTAL	18
2.2 DETAIL PAR OPERATION.....	18
2.3 SUIVI DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	18
3. FREQUENTATION DES PARCS.....	21
3.1 FREQUENTATION HORAIRE	21
3.2 SORTIES GRATUITES.....	26
3.3 ABONNEMENTS	27
4. QUALITE DE SERVICE	28
4.1 SERVICES A LA CLIENTELE	28
4.2 POLITIQUE QUALITE D'EFFIA	29
4.3 NOMBRE ET MOTIFS DES RECLAMATIONS.....	33
5. AFFECTATION DU PERSONNEL PAR PARC	35
5.1 NOMBRE D'ETP ET POURCENTAGE D'AFFECTATION DES ETP	35
5.2 TACHES CONFIEES AUX COLLABORATEURS.....	35

PARTIE II : COMPTE-RENDU FINANCIER

1. RECETTES HT 2022	37
2. CHARGES D'EXPLOITATION.....	40
3. REDEVANCES.....	43
4. LISTE DES ANNEXES	44

PARTIE I : COMPTE-RENDU TECHNIQUE 2022

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

1.1 DESCRIPTION DU SITE

Le site de Marseille se compose de 10 parcs distincts :

- **Le parc P1 Palm Beach** situé Avenue Pierre Mendes France 13008 Marseille, comprend 162 places dont 4 places PMR



- **Le parc P2 David** situé Avenue Pierre Mendes France 13008 Marseille, comprend 73 places dont 2 places PMR



- **Le parc P3 Huveaune** situé Avenue Pierre Mendes France 13008 Marseille, comprend 67 places dont 2 places PMR



- **Le parc P4 Véliplanchistes** situé Avenue Pierre Mendes France 13008 Marseille, comprend 94 places dont 2 places PMR



- **Le parc P5 La mer restaurant** situé Avenue Pierre Mendes France 13008 Marseille, comprend 134 places dont 3 places PMR



- **Le parc P6 Escale** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 150 places dont 3 places PMR



- **Le parc P7 Vieille Chapelle** situé Avenue Pierre Mendès France 13008 Marseille, comprend 152 places dont 4 places PMR



- **Le parc P8 Beugeard** situé rue Alphonse Daudet 13003 Marseille, comprend 84 places dont 2 places PMR.



- **Le parc P9 Tilleuls** situé boulevard des Tilleuls 13013 Marseille, comprend 69 places dont 2 places PMR.



- **Le parc P10 Providence** situé rue de la Providence 13001 Marseille, comprend 83 places dont 2 places PMR



Les trois parcs urbains de la DSP de Marseille, Beauguard, Tilleuls et Providence :

Secteur	Parkings	Code EFFIA	Date de fin de contrat	Adresse	Place horraire	Caractéristiques / Remarques	dont Place 2 roues	dont Place PMR	Nombre d'abonnés par parc // quota // nb en liste
DSP communauté d'aglo Aix Marseille Provence	Marseille Providence	H0001	2022	Rue du Petit Saint Jean 13001 Marseille	81	Présence agent de sécurité de 7h-19h	0	2	0
	Marseille Beauguard	H0002	2022	80 avenue saint Just 13013 Marseille	84	Paiements sans contact Concerts au Dôme	0	2	15 résident 20 € 12 permanent 51 € 30 Quotas (15 résidents + 15 standard) 0 Liste d'attente 7 cartes gartuites
	Marseille Tilleuls	H0003	2022	Avenue des Tilleuls 13013 Marseille	68	Paiements sans contact Concerts au Dôme Accès caserne des pompier avec passage de Camions	6 places hors zone péage	2	29 résident 20 € 4 permanent 51 € 35 Quotas (31 résidents + 4 standard) 0 Liste d'attente 7 cartes gartuites

1.2 CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Métropole Aix-Marseille Provence a confié à EFFIA Stationnement Marseille, la gestion de 10 parcs de stationnement payant sur la ville Marseille. Le marché est conclu pour une durée de 7 ans, à compter du 26 octobre 2015, avec un avenant de prolongation + 1 an.



1.3 TARIFS TTC APPLIQUES EN 2022

Les tarifs ont été révisés au 1^{er} janvier 2022 selon le calcul de l'indice ci-après :

		Révision 2019	Révision 2020	Révision 2021	Révision 2022 (7 mois)
	V0 - 2015	2019	2020	2021	2022
ICHT IME	115,5	122,7	125,8	127,8	128,69
EBIQ00	106,4	113,77	111,45	108,18	109,27
	100%	105%	107%	107%	108%

Pour les parcs des plages du P1 au P7, 2 forfaits ont été appliqués sur l'année 2022 :

Du 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022.

PARC DES PLAGES	
PLAGES HORAIRES	TARIFS
24h	1,10 €

Ticket perdu -----1,20€/jour

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2022.

PARC DES PLAGES	
PLAGES HORAIRES	TARIFS
24h	4,60 €

Ticket perdu -----4,60€/jour

- Pour le parc Providence, 1 tarif a été appliqué sur l'année 2022 :

TARIFS 2022

Marseille Providence

Voiture

TARIFS HORAIRES

15 min	0,00 €	06 h 30	14,20 €
30 min	0,00 €	06 h 45	14,90 €
45 min	0,80 €	07 h 00	15,40 €
01 h 00	1,20 €	07 h 15	16,00 €
01 h 15	1,70 €	07 h 30	16,60 €
01 h 30	2,30 €	07 h 45	17,20 €
01 h 45	3,10 €	08 h 00	17,70 €
02 h 00	3,60 €	08 h 15	18,50 €
02 h 15	4,30 €	08 h 30	19,00 €
02 h 30	4,70 €	08 h 45	19,50 €
02 h 45	5,40 €	09 h 00	20,20 €
03 h 00	5,90 €	09 h 15	20,70 €
03 h 15	6,60 €	09 h 30	21,40 €
03 h 30	7,00 €	09 h 45	21,90 €
03 h 45	7,90 €	10 h 00	22,60 €
04 h 00	8,30 €	10 h 15	23,00 €
04 h 15	9,00 €	10 h 30	23,90 €
04 h 30	9,60 €	10 h 45	24,40 €
04 h 45	10,10 €	11 h 00	25,00 €
05 h 00	10,70 €	11 h 15	25,60 €
05 h 15	11,30 €	11 h 30	25,90 €
05 h 30	11,90 €	11 h 45	26,80 €
05 h 45	12,70 €	12 h 00	27,40 €
06 h 00	13,20 €	24 h 00	29,90 €
06 h 15	13,60 €		

Toute tranche tarifaire commencée est due intégralement.
Ticket perdu: tarif horaire de 29,90€ appliqué.

FORFAITS

Nuit - (1) 4,70 €

Soumis à conditions, sous réserve de places disponibles.

(1) - Valable de 20h00 à 7h00

- Pour les parcs Beugeard et Tilleuls, 1 tarif a été appliqué sur l'année 2022 :

TARIFS HORAIRES

15 min	0,00 €	06 h 30	8,50 €
30 min	0,00 €	06 h 45	8,80 €
45 min	0,30 €	07 h 00	9,30 €
01 h 00	0,80 €	07 h 15	9,60 €
01 h 15	1,10 €	07 h 30	9,90 €
01 h 30	1,40 €	07 h 45	10,30 €
01 h 45	1,70 €	08 h 00	10,70 €
02 h 00	2,00 €	08 h 15	11,00 €
02 h 15	2,60 €	08 h 30	11,30 €
02 h 30	2,80 €	08 h 45	11,70 €
02 h 45	3,20 €	09 h 00	12,00 €
03 h 00	3,60 €	09 h 15	12,30 €
03 h 15	4,00 €	09 h 30	12,70 €
03 h 30	4,30 €	09 h 45	13,20 €
03 h 45	4,60 €	10 h 00	13,50 €
04 h 00	5,00 €	10 h 15	13,80 €
04 h 15	5,30 €	10 h 30	14,10 €
04 h 30	5,60 €	10 h 45	14,60 €
04 h 45	6,00 €	11 h 00	14,90 €
05 h 00	6,40 €	11 h 15	15,20 €
05 h 15	6,70 €	11 h 30	15,50 €
05 h 30	7,00 €	11 h 45	16,00 €
05 h 45	7,30 €	12 h 00	16,30 €
06 h 00	7,80 €	24 h 00	17,80 €
06 h 15	8,10 €		

Toute tranche tarifaire commencée est due intégralement.
 Ticket perdu: tarif horaire de 17,80€ appliqué.

FORFAITS

Forfait Nuit - Standard - (1)	4,70 €
-------------------------------	--------

Soumis à conditions, sous réserve de places disponibles.
 illimité : Souscription avant ou dès votre arrivée dans le parc,
 aux heures d'ouverture du bureau d'accueil.

(1) - De 20h à 7h

ABONNEMENTS

7J/7 24H/24 - Mensuel	58,80 €
7J/7 24H/24 - Résident - Mensuel	23,10 €

Souscription sur effia.com. Engagement de 3 mois minimum.
 Soumis à conditions, sous réserve de places disponibles.

1.4 ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION

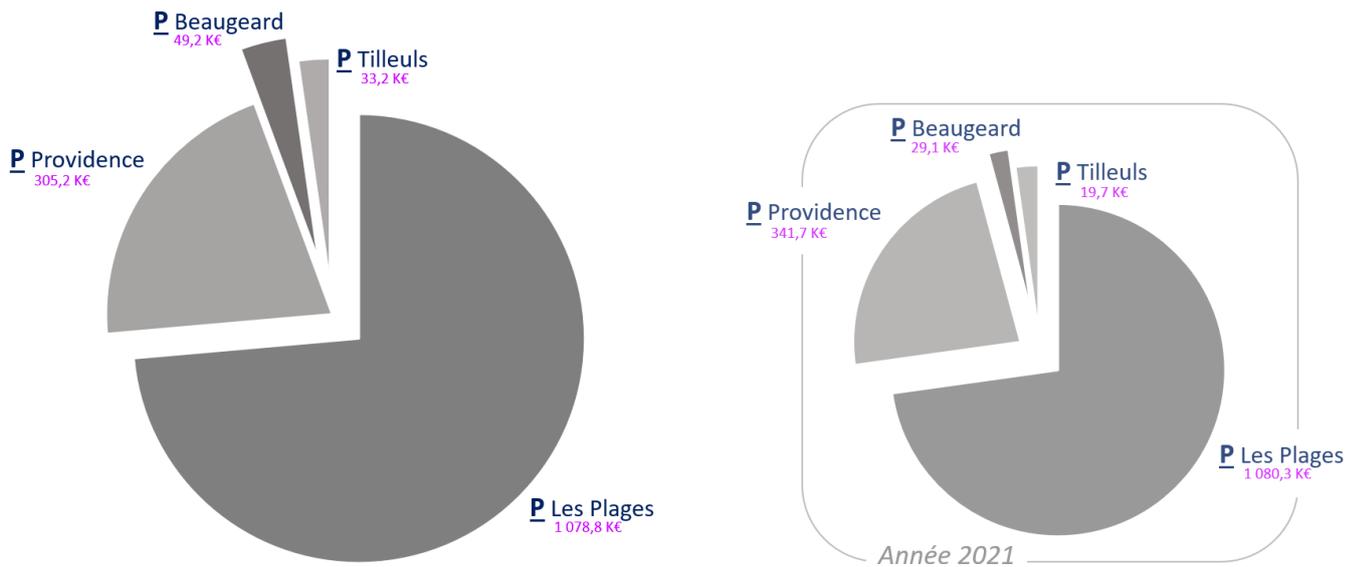
Pour les parcs des plages du P1 au P7 :

MOIS	Parcs	Date	Description de l'événement
Janvier	P2		VANDALISME SORTIE HS
Août	P1 P2 P4 P5 P7	17/08 AU 18/08	SUITE A ORAGE TOUTES LES ALIM ONT BRULEES
	P1 P2	18/08 AU 21/08	PLAGES FERMEES POUR POLLUTION
	P4 P5 P6 P7 P1 P2	18/08 AU 29/08 22/08 au 25/08	PLAGES FERMEES POUR POLLUTION PLAGES FERMEES POUR POLLUTION
Septembre	P1	12 AU 16/09	FERMETURE POUR TRAVAUX DE VOIRIE
Décembre	P4 P5	01/12 AU 31/12	VANDALISME SORTIE HS

Les parcs urbains :

L'année 2022 est de bon niveau pour les parcs Urbains de la DSP avec une progression des résultats pour les 3 parcs Beaugéard, Tilleuls, Providence.
 Le CA représente ¼ du CA total du contrat.

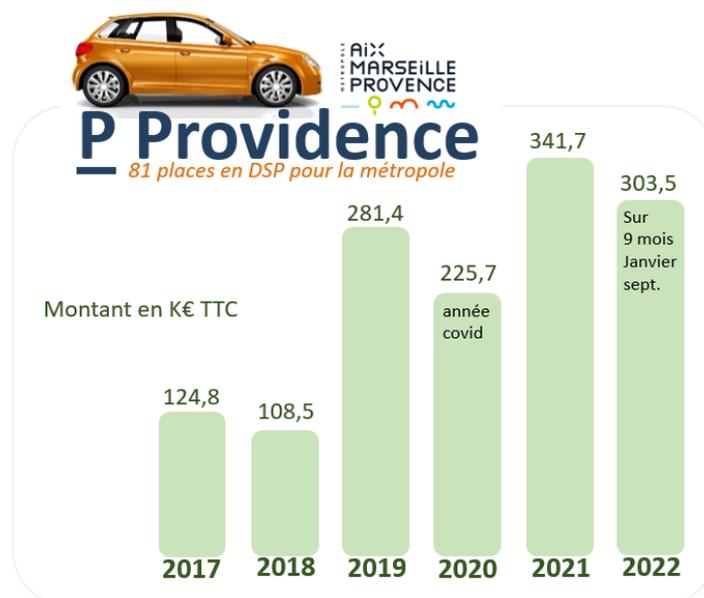
► Répartition du CA horaires / Année 2022
 en K € ttc



On notera la fin de l'exploitation du parking Providence en octobre 2022, avec une restitution du parking à la ville de Marseille pour la création d'un jardin public.

Fin des recettes le 30 septembre 2022.

Travaux démontage des équipements du parking du 01 au 25 octobre 2022.



Rappel de l'organisation, depuis septembre 2018 :

- Création de deux secteurs Marseille Ouest / Marseille EST avec une « cogestion » à 2 responsables
- Mutualisation des équipes avec les agents de la gare de Saint-Charles pour la gestion des parcs Urbains

Cette organisation a participé aux bons résultats financiers pour le parc Providence.

Ils sont le fruit du travail à la fois de l'équipe de sécurité mise en place en juillet 2018, et d'un meilleur suivi des pannes du matériel de péage avec la création d'un service technique local composé par l'équipe d'exploitation des parkings de la DSP.

Pour les parcs Beaugiard et Tilleuls :

Ses deux parcs sont implantés à proximité du Dôme, à chaque événement des PIC de Fréquentation améliorent les résultats des parcs. Suivi des CA lors des concerts :

			Sécurité	CA BEAUGIARD	CA TILLEULS	Total	
GIM'S	05/02/2022	20H00	18H00 / 00H30	295,00 €	259,10 €	554,10 €	
ASAF AVIDAN	08/03/2022	20h00	18H00 / 00H30	240,90 €	177,20 €	418,10 €	
POP LEGENDS	09/03/2022	20h00	18H00 / 00H30	329,40 €	347,20 €	676,60 €	
Arrivée en ville	23/03/2022	20h30	18H00 / 00H30	219,10 €	350,20 €	569,30 €	Février / Mars
Grand corps malade	26/03/2022	20h30	18H00 / 00H30	265,20 €	243,10 €	508,30 €	2 726,40 €
SOUCHON	01/04/2022	20h00	18H00 / 00H30	224,10 €	305,70 €	529,80 €	
HORS NORMES	04/04/2022	20h00	18H00 / 00H30	266,20 €	333,30 €	599,50 €	
SARDOU	16/04/2022	20h00	18H00 / 00H30	72,40 €	52,30 €	124,70 €	
Le lac des cygnes	20/04/2022	20h00	18H00 / 00H30	342,30 €	57,60 €	399,90 €	
NINHO	21/04/2022	20h00	18H00 / 00H30	720,00 €	379,50 €	1 099,50 €	
PANACLOC	24/04/2022	20h30	18H00 / 00H30	12,10 €	39,00 €	51,10 €	
GAD EL MALEH	28/04/2022	20h00	18H00 / 00H30	519,90 €	577,20 €	1 097,10 €	Avril
GREASE	30/04/2022	20h00	18H00 / 00H30	186,50 €	90,50 €	277,00 €	4 178,60 €
ORELSAN	05/05/2022	20H00	18H00 / 00H30	558,50 €	326,70 €	885,20 €	
ANGELE	10/05/2022	20H00	18H00 / 00H30	543,10 €	391,80 €	934,90 €	
JULIEN DORE	12/05/2022	20H00	18H00 / 00H30	398,60 €	383,90 €	782,50 €	Mai
F.AZNAVOUR	21/05/2022	17H30	16H / 22H30	342,60 €	110,90 €	453,50 €	3 056,10 €
OPERA DE VERDI	03/06/2022	20h00	18H00 / 00H30	276,80 €	163,50 €	440,30 €	
ZUCCHERO	09/06/2022	20h00	18H00 / 00H30	417,60 €	243,40 €	661,00 €	
SEXIONS D ASSAUT	15/06/2022	20h00	18H00 / 00H30	445,70 €	343,40 €	789,10 €	Juin
NAPS	24/06/2022	20h00	18H00 / 00H30	362,20 €	349,10 €	711,30 €	2 601,70 €
Le Grand Bleu	17/09/2022	20h00	18H00 / 00H30	228,60 €	203,60 €	432,20 €	Septembre
N'oubliez pas les paroles	24/09/2022	20h00	18H00 / 00H30	163,00 €	120,20 €	283,20 €	715,40 €
Clara Luciani	08/10/2022	20h00	18H00 / 00H30	436,90 €	336,20 €	773,10 €	
Starmania	14/10/2022	20h00	18H00 / 00H30	123,10 €	98,50 €	221,60 €	
Starmania	15/10/2022	20h00	18H00 / 00H30	329,40 €	60,90 €	390,30 €	
Imen ES	18/10/2022	20h00	18H00 / 00H30	440,20 €	113,60 €	553,80 €	Octobre
Woralks Orchestra	29/10/2022	20h00	18H00 / 00H30	332,50 €	152,80 €	485,30 €	2 424,10 €
DAMSO	05/11/2022	20h00	18h00/00h00	706,20 €	506,60 €	1 212,80 €	
TAYC	09/11/2022	20h00	18h00/00h00	250,90 €	358,60 €	609,50 €	
Julien Clerc	17/11/2022	20h00	18h00/00h00	646,90 €	427,90 €	1 074,80 €	
Sliman / Vtaa	26/11/2022	20h00	18h00/00h00	562,70 €	215,40 €	778,10 €	Novembre
ORELSAN	30/11/2022	20h00	18h00/00h00	782,90 €	440,50 €	1 223,40 €	4 898,60 €
DADJU	06/12/2022	20h00	18h00/00h00	844,50 €	136,90 €	981,40 €	
Casse Noisette	09/12/2022	20h00	18h00/00h00	391,20 €	112,00 €	503,20 €	Décembre
AMIR	18/12/2022	20h00	18h00/00h00	521,90 €	103,60 €	625,50 €	2 110,10 €
			Total par parcs	13 799,10 €	8 911,90 €		
			Total 2022	22 711,00 €			

Lors des concerts au Dôme un agent d'exploitation est dédié à la gestion des entrées / du complet et des sorties. Sans cette action les parcs sont très rapidement hors services.

Les deux parcs du quartier de Saint Just bénéficient de la proximité immédiate des commerces et écoles. Leur principale fonction est de permettre un stationnement dit de courte durée, pour preuve une tarification très faible avec une gratuité de 30 min.

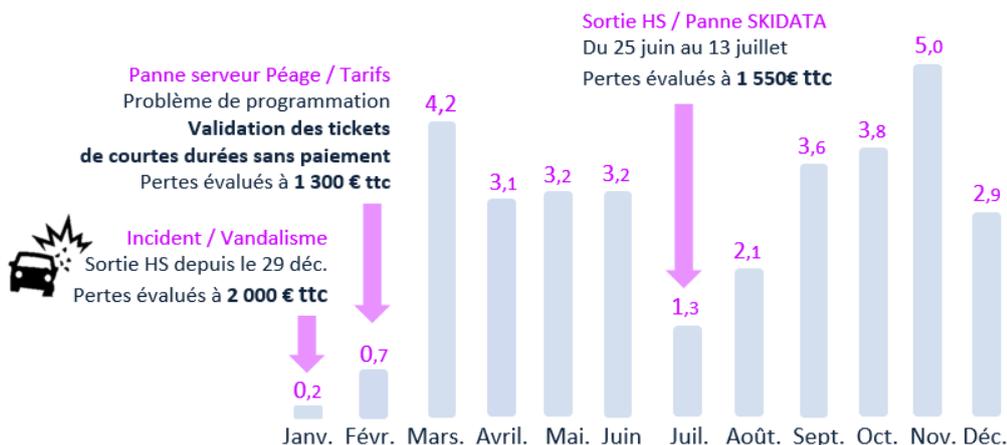
Les tickets moyens en 2022 sont de 0,58 € ttc pour Tilleuls et 0,95 € ttc pour Beaugeard.

➤ Évolution mensuel du CA horaires / Année 2022
en K € ttc

P Beaugeard



P Tilleuls



On notera pour cette année 2022 :

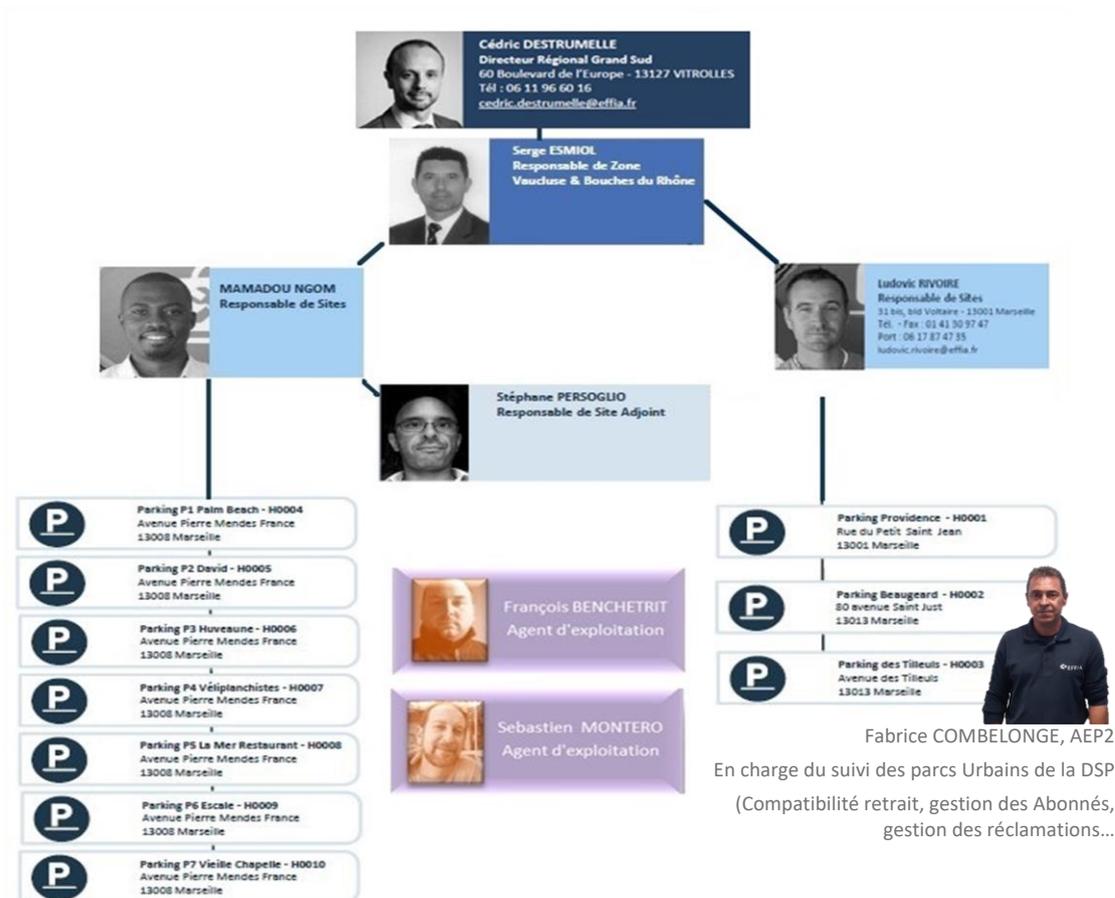
- Une croissance du nombre d'abonnements
- Des pannes bloquantes avec des délais d'intervention SKIDATA toujours très long et des parcs hors service sur de longues durées.
- Un incident majeur en décembre 2021 avec un vandalisme sur borne de sortie avec une mise à l'arrêt du parking sur le 1^{er} trimestre 2022 et montant des réparations élevées.

1.5 ORGANISATION DU SITE

Les sites sont rattachés à la Direction Régionale Grand SUD, sous la responsabilité de Monsieur ESMIOL Serge, Responsable de Zone.

L'exploitation des sites a été assurée par :

- 2 Responsables de Sites, Monsieur NGOM (gestion du P1 au P7) et de Monsieur Ludovic RIVOIRE.
- 1 Responsable de Site Adjoint, Monsieur PERSOGLIO Stéphane.
- 1 Agent principale niveau 2, Monsieur COMBELONGE Fabrice.
- 2 agents d'exploitation à temps complet en CDI : Monsieur MONTERO et Monsieur BENCHETRIT.
- 3 agents d'exploitation en CDD à temps complet sont appelés en renfort, pendant la saison haute, afin d'augmenter notre présence, conformément aux dispositions de la DSP.



2. OPERATIONS D'ENTRETIEN MAINTENANCE

2.1 MONTANT TOTAL

Le coût de maintenance global pour les parkings de la DSP de Marseille s'élève à **150 659€ HT** sur l'année 2022. Plusieurs travaux de remise en état des parcs en bon fonctionnement, ont été réalisés :

2.2 DETAIL PAR OPERATION

RUBRIQUES	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	BEAUGEARD	TILLEULS	PROVIDENCE	TOTAL PAR RUBRIQUE
ESPACES VERTS		-550 €				-700 €		-390 €	-740 €		-2 380 €
MAINTENANCE MATERIEL DE PEAGE SOUS CONTRAT	-3 707 €	-3 707 €	-3 707 €	-3 707 €	-3 707 €	-3 707 €	-3 707 €	-3 723 €	-3 723 €	-2 573 €	-35 970 €
MAINTENANCE SOUS CONTRAT HORS MATERIEL DE PEAGE	-218 €	-218 €	-218 €	-218 €	-218 €	-218 €	-218 €	-218 €	-218 €	-218 €	-2 176 €
NETTOYAGE	-5 415 €	-5 406 €	-5 406 €	-5 406 €	-5 406 €	-5 406 €	-5 406 €	-7 815 €	-7 135 €	-2 913 €	-55 714 €
OPERATIONS PONCTUELLES HORS MATERIEL DE PEAGE						-4 758 €			-350 €	-2 850 €	-7 958 €
OPERATIONS PONCTUELLES SUR MATERIEL DE PEAGE						-23 205 €	-790 €		-6 380 €	-410 €	-30 785 €
TRAVAUX		-7 298 €							-5 917 €	-2 460 €	-15 675 €
TOTAL MAINTENANCE 2022	-9 340 €	-17 179 €	-9 331 €	-9 331 €	-9 331 €	-37 994 €	-10 122 €	-12 145 €	-24 462 €	-11 423 €	-150 659 €

2.3 SUIVI DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

TABLEAU DE SUIVI DES MAINTENANCES			
Famille / Equipement	Fournisseur + contact	Opérations de maintenance	
Installations électriques	Spie Batignolles	Capacité < 250 véhicules	Essais et fonctionnement avec coupure générale. Vérification de tous les équipements alimentés électriquement
PTI	Telem télésurveillance	(Evaluation du temps de rappel lorsqu'un PTI est à l'horizontale. Ne pas faire faire une intervention rondier)	OK
Matériel de Péage	Skidata		OK

La maintenance du matériel de péage est assurée par la société SKIDATA, avec des interventions d'entretien annuelles et sur demande.

Les contrats « hors matériel de péage » sont:

Parcs des plages du P1 au P7:

- Installation électrique SPIE BATIGNOLLES
- Nettoyage.....K NET
- Espaces Verts.....Terres de Provence

Parcs Beugeard, Tilleuls et Providence :

- P.T.I (Protection Travailleur Isolé) ONET SECURITE
- Installation électrique SPIE BATIGNOLLES
- Nettoyage.....K NET

En dehors, des opérations de maintenance réalisées par des sociétés externes, Nous avons effectué en interne, différents travaux de rénovation du matériel des parkings (travaux de maçonnerie, de peinture et de réparation) :

- Travaux de dépose du matériel du P1
- Renouvellement du stock de pièces détachées pour la saison estivale
- Revêtement adhésif décoratif mis sur les abris caisse
- Changement moto réducteur sortie P5
- Découpage poteaux tordus P2 et P6
- Remise à niveau de la propreté des parcs
- Mise à jour matériel péage (Tarifs, Version...)
- Remplacement des fûts des entrées du P4 et P6



Pour les parcs urbains, les travaux de maintenances hors contrats se décomposent de la manière suivante :



Suivi des travaux DSP

➤ Opérations réalisées sur T1

P Tilleuls

Réparation BS suite à vandalisme	5,9
Remplacement fut de barrière sortie	6,3
Reprise des espaces vert / élagage	0,3

P Providence

Création d'une place -3mètres	0,5
Reprise armoire électrique	0,3

Total : 13,3 K€ HT

➤ Opérations réalisées pour le T2

P Beauguard

Ajout d'une caméra	0,9 k€	annulé
Reprise des espaces vert / élagage	0,4 k€	

P Providence

Remplacement de l'enregistreur vidéo	0,4 k€	
Pose de plots / plaques / reprise dos d'ânes	1,5 k€	annulé
Achat barrière + Bâches infos fermeture	0,5 k€	

Total : 1,3 K€ HT

➤ Opérations réalisées sur T3

P Providence

Achat barrière + Bâches infos fermeture	0,2 K€
---	--------

P Tilleuls

Reprise des tags	0,5 k€
Re fixation câble réseau sur façade immeuble	0,2 k€

Total : 0,9 K€ HT

➤ Opérations réalisées sur T4

P Providence

Sécurisation des entrées et sorties	1,0 k€
Mise à disposition de GBA ou similaire	

Enedis / SPIE Suppression du branchement élec.	0,5 K€
--	--------

Le 10 oct. tentative de fermeture du parking	0,9 k€
--	--------

Mise a disposition de 2 camions,3 salariés	
Fourniture barrières HERAS + chaîne + cadenas	

Le 19 oct. tentative de travaux, parc bloqué	1,5 K€
mise à disposition d'une mini pelle,	
de 2 camions, personnels au vu des travaux	

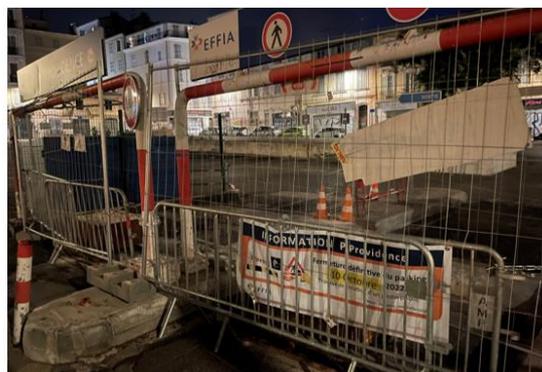
Démolition / enlèvement équipements	9,4 k€	annulé
-------------------------------------	--------	--------

P Beauguard / Tilleuls

Reprise les espaces verts	0,5 k€
---------------------------	--------

Total : 4,4 K€ HT

Les travaux de sortie pour Providence ont été difficiles en lien avec le collectif des commerçants du quartier.



3. FREQUENTATIONS PAR PARC

3.1 FREQUENTATIONS HORAIRES (NOMBRE DE SORTIES)

3.1.1 PARKING P1

3.2

Parking P1 mois	exercice 2021	exercice 2022	% Evolution 2021/2022
janvier	466	800	72%
février	193	841	336%
mars	911	584	-36%
avril	1694	1851	9%
mai	2887	4961	72%
juin	8518	4871	-43%
juillet	11301	7366	-35%
août	5108	9131	79%
septembre	2769	2007	-28%
octobre	957	1333	39%
novembre	556	1132	104%
décembre	123	1339	989%
Total exercice	35483	36216	2%

Une très légère augmentation de la fréquentation sur le P1 malgré la fermeture définitive d'une partie du parking en décembre 2021 pour le besoin des travaux en vue des prochains jeux olympiques.

3.1.2 PARKING P2

Parking P2 mois	exercice 2021	exercice 2022	% Evolution 2021/2022
janvier	294	320	9%
février	1658	286	-83%
mars	1596	144	-91%
avril	1223	1497	22%
mai	1726	4545	163%
juin	4583	4772	4%
juillet	5873	4755	-19%
août	6162	6603	7%
septembre	1372	1313	-4%
octobre	476	1501	215%
novembre	650	821	26%
décembre	321	1984	518%
Total exercice	25934	28541	10%

La fréquentation a été globalement au rendez-vous sur le P2 malgré un premier trimestre décevant.

3.1.3 PARKING P3

Parking P3	exercice	exercice	% Evolution
mois	2021	2022	2021/2022
janvier	774	1110	43%
février	1879	1140	-39%
mars	2441	602	-75%
avril	1635	1614	-1%
mai	3064	3684	20%
juin	3546	En location	
juillet	En location		
août			
septembre			
octobre	695	497	-28%
novembre	502	742	48%
décembre	1745	1502	-14%
Total exercice	16281	10891	-33%

Le parking P3 a été loué durant les mois de juin, juillet et août pour les besoins de la fête foraine. Pour le reste de l'année, nous avons enregistré une baisse significative de l'affluence sur le P3.

3.1.4 PARKING P4

Parking P4	exercice	exercice	% Evolution
mois	2021	2022	2021/2022
janvier	1326	3004	127%
février	1514	3112	106%
mars	3285	1825	-44%
avril	3388	2822	-17%
mai	4890	6996	43%
juin	7618	9357	23%
juillet	11769	11627	-1%
août	13811	8097	-41%
septembre	4837	2804	-42%
octobre	2360	2800	19%
novembre	1108	1425	29%
décembre	2540	27	-99%
Total exercice	58446	53896	-8%

Durant deux semaines au mois d'août, la baignade a été interdite sur les plages à cause de la pollution de l'eau. Le P4, étant prisé par les baigneurs, la fréquentation en a été impactée. Ainsi, le parking a perdu 4550 clients par rapport à l'année dernière.

Il est à noter que le parking subit régulièrement les effets des intempéries en bord de mer, notamment un envahissement du sable de la plage directement vers le parking. Un nettoyage régulier est réalisé quasiment toute l'année.

3.1.5 PARKING P5

Parking P5	exercice	exercice	% Evolution
mois	2021	2022	2021/2022
janvier	990	3417	245%
février	2402	3588	49%
mars	2721	2474	-9%
avril	2915	4562	57%
mai	4523	8425	86%
juin	11751	10179	-13%
juillet	14510	12501	-14%
août	14561	11697	-20%
septembre	3781	3386	-10%
octobre	1796	3726	107%
novembre	1851	2024	9%
décembre	2280	1	-100%
Total exercice	64081	65980	3%

Fréquentation en légère hausse globalement sur le P5 malgré un recul de l'affluence en été. En 2022, sur quasiment tous les parcs de plage, la présence estivale des touristes a été moins importante qu'en 2021.

3.1.6 PARKING P6

Parking P6	exercice	exercice	% Evolution
mois	2021	2022	2021/2022
janvier	1759	7441	323%
février	3993	7786	95%
mars	5961	6873	15%
avril	6754	11484	70%
mai	9335	18491	98%
juin	18594	17156	-8%
juillet	21480	19247	-10%
août	21049	20209	-4%
septembre	9662	8129	-16%
octobre	8349	7946	-5%
novembre	5212	4536	-13%
décembre	5788	4484	-23%
Total exercice	117936	133782	13%

Le parking P6 reste toujours le parking le plus fréquenté des plages et il l'est resté encore en 2022 avec 15846 clients de plus que l'année précédente.

3.1.7 PARKING P7

3.1.8

Parking P7 mois	exercice 2021	exercice 2022	% Evolution 2021/2022
janvier	644	3952	514%
février	1189	4831	306%
mars	2954	4614	56%
avril	3368	8081	140%
mai	6236	10209	64%
juin	11439	11480	0%
juillet	12798	12609	-1%
août	14795	10883	-26%
septembre	5689	4335	-24%
octobre	5284	3552	-33%
novembre	2129	2507	18%
décembre	3253	2106	-35%
Total exercice	69778	79159	13%

A l'instar du P6, le parking P7 a vu son affluence augmenter malgré un recul de la fréquentation en été, du fait d'une présence touristique moins importante en 2022. Toutefois, sa proximité avec les bars et restaurants a permis de combler cet écart, notamment en basse saison.

3.1.9 PARKING BEAUGEARD

Parking Beauguard mois	exercice 2021	exercice 2022	% Evolution 2021/2022
janvier	3463	3748	8%
février	3115	1537	-51%
mars	3802	4856	28%
avril	2823	4427	57%
mai	3325	4384	32%
juin	3690	4482	21%
juillet	2634	3376	28%
août	2810	2362	-16%
septembre	4254	4623	9%
octobre	3980	4346	9%
novembre	4106	5886	43%
décembre	4329	5440	26%
Total exercice	42331	49467	17%

3.1.10 PARKING TILLEULS

Parking Tilleuls mois	exercice 2021	exercice 2022	% Evolution 2021/2022
janvier	667	0	-100%
février	675	3147	366%
mars	4990	5607	12%
avril	3969	4372	10%
mai	1831	5493	200%
juin	4191	4831	15%
juillet	3578	2526	-29%
août	3254	3791	17%
septembre	4907	6006	22%
octobre	4372	4967	14%
novembre	4061	5756	42%
décembre	3762	4358	16%
Total exercice	40257	50854	26%

Les parkings de Beugeard et Tilleuls sont à contrario des parcs des Plages des sites avec une fréquentation hors période estivale.

La présence des écoles et commerces de proximités favorise une fréquentation dite de courtes durées.

Le nombre important de tickets gratuits met en évidence cette fonction, 1^{ère} fonction des parcs.

La salle de spectacle du Dôme est un second vecteur de fréquentation.

Les soirs de concerts les parcs affichent très souvent COMPLET.

En 2022, l'impact des concerts s'est amplifié avec une augmentation de la fréquentation.

3.1.11 PARKING PROVIDENCE

3.1.12

Parking Providence mois	exercice 2021	exercice 2022	% Evolution 2021/2022
janvier	7877	9373	19%
février	7860	8871	13%
mars	9175	10288	12%
avril	7389	11488	55%
mai	9528	10860	14%
juin	9740	10041	3%
juillet	10127	10158	0%
août	10196	9239	-9%
septembre	10035	7716	-23%
octobre	9867	Parking fermé	
novembre	9072		
décembre	10207		
Total exercice	111073	88034	-21%

L'année 2022, s'inscrit dans la même dynamique que 2021 avec d'excellent résultats.

La baisse de -21 % est lié à la fermeture du site aux clients dès le 30 septembre pour permettre une restitution du parc à la métropole le 25 octobre 202.

3.3 SORTIES GRATUITES

MOIS	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	BEAUGEARD	TILLEULS	PROVIDENCE
JANVIER	153	29	206	661	338	1016	328	2466	0	1604
FEVRIER	192	37	275	882	467	1311	536	1043	2770	1517
MARS	201	28	162	511	302	962	435	3064	3619	1679
AVRIL	348	189	315	667	416	1402	646	2879	2863	2117
MAI	741	486	538	1048	696	2014	643	2833	3647	1399
JUIN	587	597	En location	1543	889	1962	767	2807	3203	1363
JUILLET	845	417		1490	926	1819	1027	2184	1790	1476
AOUT	1105	632		1540	1045	2577	848	1516	2640	1429
SEPTEMBRE	255	138	0	700	332	1115	401	2938	3911	1335
OCTOBRE	201	175	93	536	262	810	293	2502	3157	Parking fermé
NOVEMBRE	214	98	1016	250	119	605	249	3538	3585	
DECEMBRE	278	171	178	0	0	670	226	3151	2716	
TOTAL	5120	2997	2783	9828	5792	16263	6399	30921	33901	13919

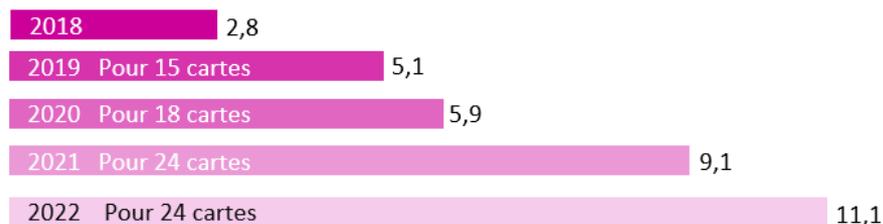
La première demi-heure est gratuite sur tous les parkings. Beauguard, Tilleuls, Providence et le P6 sont les parcs où la gratuité est la plus utilisée.

3.4 ABONNEMENTS

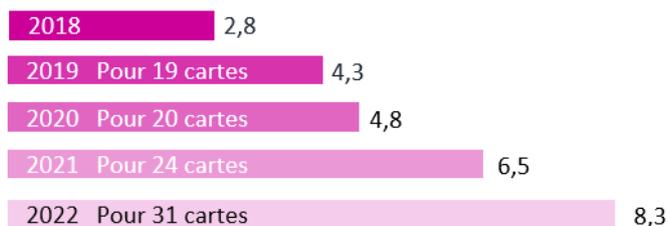
Nous proposons des offres d'abonnement, uniquement sur les parkings de Beugeard et Tilleuls.

➤ Évolution du CA Abonnés / sur 5 ans en K € ttc

P Beugeard



P Tilleuls



Pour les deux parcs de Saint Just nous avons une forte demande d'abonnement résidentiel.
En 2021 après des discussions avec la Métropole la ventilation des quotas ont été modifié.

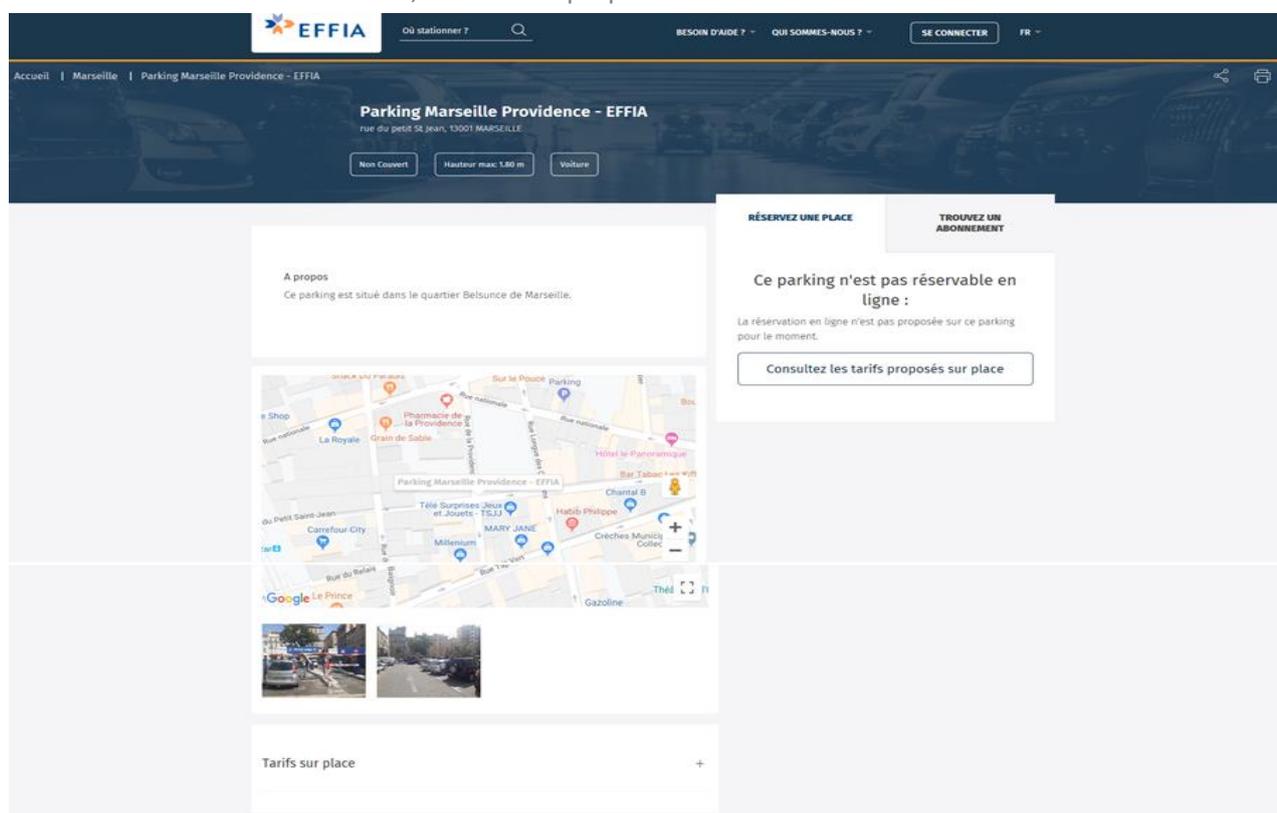
En 2022, nous avons franchis la barre des 30 abonnés pour Tilleuls.

4. QUALITE DE SERVICE

4.1 PRECISION DES SERVICES A LA CLIENTELE

Voici les différents services EFFIA proposés à nos clients :

- Un booster de batterie est à la disposition de la clientèle, gratuitement, sur simple demande.
- **Site Internet Effia** : les parkings de Marseille sont référencés sur www.effia.com avec des informations sur les tarifs, les services proposés.



4.2 POLITIQUE QUALITE D'EFFIA

➤ 4.2.1 NOTRE DEMARCHE DE QUALITE DE SERVICE

Notre démarche a vocation à répondre aux attentes exprimées par l'ensemble des parties prenantes en matière de développement durable :

- Clients donneurs d'ordres
- Clients des parkings
- Collaborateurs
- Fournisseurs

Nos engagements

 NOTRE PLANETE	 NOS CLIENTS
LIMITER NOTRE EMPREINTE CARBONE	PENSER COMME UN CLIENT
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Quantifier et réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ✓ Compenser nos émissions de GES ✓ Réduire et maîtriser nos déchets ✓ Privilégier l'écoconception ✓ Favoriser le déploiement des mobilités douces ✓ Favoriser la biodiversité et les procédés écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être à l'écoute de nos clients, de notre marché ✓ Proposer le meilleur parcours client ✓ Réinventer nos espaces
 NOS COLLABORATEURS	 NOS PARTENAIRES
MEILLEUR ENDROIT OU TRAVAILLER	ETRE LE PARTENAIRE DE CONFIANCE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la mixité et la diversité ✓ Développer les compétences des collaborateurs et accompagner leur carrière ✓ Bien-être au travail ✓ Garantir la sécurité, la santé au travail 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être acteur de la cohésion sociale ✓ Contribuer au développement économique local « engagé » ✓ Loyauté & éthique dans nos pratiques ✓ Délivrer nos engagements
 NOS FONDAMENTAUX	
QUALITE DE SERVICE # Exigence	SECURITE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être Attentifs et réactifs pour le bon fonctionnement de nos équipements ✓ Assurer le confort et la propreté de nos sites ✓ Être Mobilisés pour accueillir et informer nos clients ✓ Mesurer régulièrement notre excellence opérationnelle et nous améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir, vérifier et assurer la sécurité de nos sites ✓ Assurer la sécurité de nos clients ✓ Assurer la sécurité de nos collaborateurs

➤ 4.2.2 NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

EFFIA souhaite s'assurer que ses engagements de service sont uniformes, connus, appliqués et visibles de tous. Pour cela, notre Système de Management de la Qualité, est déployé pour que les exigences en termes de qualité soient communes à l'ensemble des sites, parkings comme voirie.

Les engagements de service d'EFFIA sont bâtis autour des axes suivants :

- Attitude et accueil client : Accueillir, informer et assister le client
- Propreté : Programme Objectif « Propreté » pour le confort de nos clients

- Formation et compétences des salariés : Garantir au client professionnalisme et qualité de service
En partant du principe que seul ce qui est mesuré peut être amélioré, EFFIA réalise chaque année :
- Des audits sur site sur la base d'une 40aine de sites / an
- Des visites clients mystères 2 fois par an
- Des enquêtes de satisfaction client sous forme de baromètre auprès de nos abonnés et clients Résaplace
- Une veille de la satisfaction clientèle : analyse des réclamations et avis Google

Le personnel EFFIA a accès à la documentation qualité via un site intranet sur lequel sont disponibles l'ensemble des documents permettant d'assurer l'exploitation. Les consignes ont été adaptées pour une lecture rapide et ludique



Nos documents de référentiel existent en format PDF et en format « E-learning pour faciliter l'apprentissage et l'intégration des collaborateurs

La démarche des enquêtes de satisfaction s'inscrit dans le processus Qualité engagé par EFFIA. 2 fois par an, une enquête de satisfaction est réalisée afin de mesurer le taux de satisfaction de nos clients et recueillir leurs avis sur la fluidité (parcours digital et physique), la propreté, la sécurité et l'accueil. Et puisqu'EFFIA est engagé dans une démarche responsable nos enquêtes sont désormais toutes par voie électronique : campagne emailing ou sms.

En complément du baromètre satisfaction (qualité perçue), et afin de mieux mesurer la qualité de service produite, EFFIA procède à des visites clients mystères deux fois par an. Ces visites permettent de :

- Créer un véritable standard de service,
- Donner des éléments de suivi de la qualité de service,
- Créer un véritable challenge et mobiliser l'équipe sur des objectifs quantifiés.

Elles sont réalisées par un prestataire externe sur la base d'un référentiel défini ensemble. Le client mystère contrôle la qualité de service du parc en suivant le parcours d'un client et doit vérifier la conformité sur + de 80 items.

Chaque non-conformité est illustrée par une photo et traitée dans les plus brefs délais par l'exploitation. Ce système d'alerte sur les prestations fournies, permet d'apporter rapidement des actions correctives en cas d'insatisfaction des clients.

➤ 4.2.3 NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

➤ REDUCTION DE NOTRE EMPREINTE

EFFIA a mis en place un système de management environnemental intégré à sa démarche qualité et sécurité basé sur la norme ISO 14001. Sans aller jusqu'à la certification, EFFIA vérifie la conformité de son système de management par le biais des audits internes réalisés par une équipe d'auditeurs formés.

Le système de management environnemental est constitué :

- D'une politique : nos engagements :
 - Améliorer la gestion de nos déchets
 - Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

- Réduire nos consommations en ressources naturelles et nos besoins en énergie
- Favoriser les achats durables
- Optimiser et limiter l'utilisation de produits dangereux
- D'un système documentaire et méthodologique ;
- D'un système de surveillance par audit interne;
- D'outils de pilotage ;
- D'une veille réglementaire.

De manière opérationnelle, le personnel EFFIA s'assure du respect des engagements de qualité de service, de sécurité et environnementaux.

La sensibilisation des collaborateurs

Une démarche environnementale ne peut fonctionner sans une impulsion forte des équipes, notre système Ecosite bénéficie d'un système pédagogique d'accompagnement pour déployer les démarches et pour sensibiliser les acteurs.



Guide méthodologique pas à pas

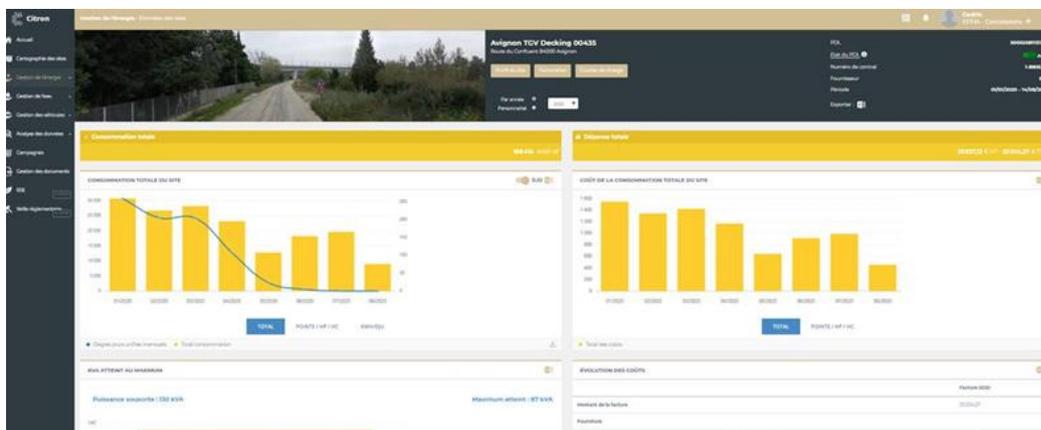


Vidéo de sensibilisation

EFFIA a mis en place un système de management énergétique « Citron® ». Cet outil, déployé sur l'intégralité des parcs, permet de suivre et d'analyser la performance énergétique grâce à la collecte de données directement auprès de nos fournisseurs et distributeurs d'énergie. Il sera donc possible de détecter en temps réel les anomalies, d'identifier les sites sur lesquels mener des actions d'optimisation et de suivre le retour sur investissement.

LE MANAGEMENT DE L'ENERGIE PERMET

- La baisse des consommations par l'analyse et les suggestions
- La baisse des coûts par l'adaptation des souscriptions et options tarifaires en fonction de la vie des sites



LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : NOTRE LEVIER ÉCO-RESPONSABLE



EFFIA est un acteur environnemental engagé et dispose d'une vraie expertise avec plus de 1100 places permettant la recharge électrique déployées dans nos parkings et à disposition de nos clients. En anticipant le développement des véhicules propres, nous sommes surs d'être en capacité de répondre au besoin grandissant de nos clients. En déployant autant de bornes électriques dans nos parkings, nous sommes exemplaires et innovants. Nous participons à réduire les consommations de CO2 en mettant à disposition des clients de véritables outils. Comme cela est décrit dans la partie technique du déploiement des bornes électriques, nos bornes sont intelligentes. Elles sont équipées de deux types de gestion :

dynamique ou statique ce qui permet une maîtrise des consommations. Elles peuvent toutes être supervisées grâce à leur rattachement au logiciel EFFIA. En 2021, ce sont plus de 50 000 km qui ont été parcourus avec de l'énergie décarbonée.

La mobilité électrique est une industrie qui vit un tournant historique. Après la période 2015-2020 qui a vu une émergence timide, principalement animée par ceux que l'on appelle les "early adopters", la période 2021-2025 permettra d'installer l'électrique comme une réelle alternative pérenne dans la carburation des véhicules de tous types. EFFIA réaffirme ainsi la place donnée à ce service dans la perspective de donner confiance aux usagers sur leur capacité à rouler à l'électrique.

4.3 NOMBRE ET MOTIFS DES RECLAMATIONS EN 2022 :

Libellé Parc	Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 2022	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	TOTAL	
MARSEILLE P1 PALM BEACH	INF-Travaux	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	5	
	INF- demandes d'informations	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3	
	INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	
	INF-Suivi des remboursements Abonnement	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3	
	INF-Avis de virement	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Aide à la commande	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	
	INF-Duplicata Facture Abonnement	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	4	
	INF-Aide à la souscription en ligne	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-REMERCIEMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
	REC-Barrières dysf.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	
	REC-Caisse/horodateur	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	REC-Tarifs appliqués	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
MARSEILLE P2 DAVID	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	
	INF- demandes d'informations	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	
	INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	INF-Accessibilité	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Avis de virement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	
	INF-Aide à la commande	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Modification / Annulation Réservation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
	INF-Tarifs Réservation	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2	
	INF-Duplicata Facture Abonnement	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Relance reçue - Impayé	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0	4	
	REC-Comportement du personnel	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	REC-Barrières dysf.	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3	
	REC-Bornes E/S	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	REC-Anomalie montant payé	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	2	5	
REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
MARSEILLE P3 HUVEAUNE	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
MARSEILLE P4 VELIPLANCHISTES	INF- demandes d'informations	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	INF-Aide à la commande	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
	REC-Ticket perdu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	REC-Double paiement sur parc	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	
	REC-Anomalie montant payé	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
	REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MARSEILLE P5 LA MER RESTAURANT	INF- demandes d'informations	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	REC-Anomalie montant payé	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3	
	REC-Affichage tarif parc	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
MARSEILLE P6 ESCALE	INF-Tarifs sur site / Forfait	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	3	
	INF- Coordonnées parking	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
	INF-Suivi des remboursements Horaire	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Explication de facture	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Duplicata Facture Abonnement	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Nouveau devis	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	INF-Ne concerne pas EFFIA	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	REC-Caisse/horodateur	1	0	0	0	0	2	0	0	0	3	1	0	7	
	REC-Anomalie montant payé	1	0	0	0	0	0	0	2	2	1	3	0	9	
	REC-Temps de passage	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	REC-Véhicule abimé	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
	REC - Vidéosurveillance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	MARSEILLE P7 VIEILLE CHAPELLE	INF- demandes d'informations	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
		INF-Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
REC-Propreté		0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
REC-Incivilité autres utilisateurs		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	
REC-Bornes E/S		0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2	
REC-Anomalie montant payé		0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
REC-Stationnement LD sur DM/CD		0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	
REC-Véhicule abimé		0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	0	6	
REC - Vidéosurveillance		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
TOTAL			2	3	2	9	13	9	9	17	12	16	12	7	111

Libellé Parc	Motif	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	Aout 22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	Total	
PROVIDENCE	INF-Tarifs sur site / Forfait	1						1	2					4	
	INF-Fermeture de parc											1		1	
	INF-Accessibilité							2						2	
	INF-Suivi des remboursements Horaire	1	2						1					4	
	INF-Tarifs Abonnement			1										1	
	INF- Abonnement indisponible						1							1	
	INF-REMERCIEMENTS		1											1	
	REC-Comportement du personnel	1	1	3		4	1	2	1	1	1				16
	REC-Sentiments insécurité/occupation dérangeante		4												4
	REC-Relation Clients														1
	REC-Barrières dysf.		1												1
	REC-Bornes E/S	1													1
	REC-Anomalie montant payé	5		9		5	1	1	2	1					25
	REC-Véhicule abîmé				1										1
	REC - Vidéosurveillance			2											2
	BEAUGEARD	INF-Tarifs sur site / Forfait												1	1
INF-Opérations spéciales									1					1	
INF-Avis de virement												1		1	
INF-Modification mode de paiement							1			2				3	
INF-Paiement CB							1		1					2	
INF-Aide à la commande					1						1			2	
INF-Modification / Annulation Réservation								1						1	
INF-Aide à la création compte client													1	1	
INF-Explication de facture					1						1			2	
INF-Duplicata Facture Abonnement						1								1	
INF-Tarifs Abonnement										1	1			2	
INF-Validation contrat Effia.com								2				2	1	1	6
INF-Aide à la souscription en ligne								2						2	
INF- Abonnement indisponible												2		2	
INF-Mail & Téléphone									1					1	
INF-Plaque d'immatriculation									1					1	
INF-Produit		1												1	
INF-Quantité		1												1	
INF-Résiliation								3	2			2		7	
INF-Badge non remis													1	1	
INF-Badge perdu						2								2	
INF-Badge défectueux												1		1	
INF-Retour badge Clients													1	1	
INF-Relance reçue - Impayé												1		1	
INF-tarifs /cartes partenaires						1								1	
REC-Barrières dysf.			1	1		1								3	
REC-Double paiement sur parc														1	1
REC-Anomalie montant payé												1	1	2	
REC-Contrat		3												3	
TILLEULS		INF-Tarifs sur site / Forfait								1					1
	INF- demandes d'informations				1									1	
	INF-Accessibilité							1						1	
	INF-Modification mode de paiement							1		2				3	
	INF-Accès à mon Esp Clt	1												1	
	INF-Explication de facture				2									2	
	INF-Duplicata Facture Abonnement				1						1			2	
	INF-Duplicata Facture Horaire		1											1	
	INF-Tarifs Abonnement	1												2	
	INF-Conditions utilisation Abo													1	
	INF-Suivi de souscription en ligne							1				1		2	
	INF-Validation contrat Effia.com		1	2				1	1	4		3	1	13	
	INF-Aide à la souscription en ligne									1				1	
	INF- Abonnement indisponible													1	
	INF-Pièces contrat manquantes													1	
	INF-Validation contrat								1					1	
	INF-Adresse			2										2	
	INF-Quantité			1										1	
	INF-Résiliation			1		3		4	1					9	
	INF-Badge non remis			1						2				3	
	INF-Badge défectueux			1		1								2	
	INF-Mouvement badge		1		1									2	
	INF-Retour badge Clients			1										1	
	INF- Badge Bloqué											1		1	
	INF- Résiliation impayé CGV					1								1	
	REC-Barrières dysf.	3	3											6	
	REC-Bornes E/S					1								1	
	REC-Anomalie montant payé											1		1	
REC-Présence de débris/odeurs/poubelle débordante	2												2		
REC - Vidéosurveillance		1											1		
Total Nombre de demandes		21	17	26	8	19	12	19	12	14	14	12	9	186	

5. AFFECTATION DU PERSONNEL

5.1 NOMBRE D'ETP ET POURCENTAGE D'AFFECTATION PAR SITE

Le site est composé de :

- 2 responsables de site
- 1 responsable de site adjoint
- 2 agents d'exploitation à 100% ETP
- 3 agents saisonniers à 100% ETP du 1^{er} mai au 31 août

Ci-dessous le tableau des parts d'affectation de chaque ETP sur chaque parc :

Nom du site	Pourcentage d'affectation
Providence	20
Beugeard	5
Tilleuls	5
P1	10
P2	5
P3	5
P4	10
P5	15
P6	15
P7	10

5.2 TACHES CONFIEES AUX AGENTS

Les missions principales des agents d'exploitation sont :

- **Accueil client** : aller au-devant du client, les orienter vers les places libres, les assister aux automates de péage, prendre en compte toutes demandes, remarques, réclamations, et donner au client toute information sur le fonctionnement du parc...
- **Contrôle d'accès et du stationnement** : valider tout titre de sortie payé, gérer le niveau de remplissage du parc, mettre à jour le nombre de places libres, procéder aux relevés des immatriculations.
- **Surveillance du parc** : maîtriser l'utilisation des appareils vidéo et sono, réaliser des circuits de vérification et de sécurité dans le parc.

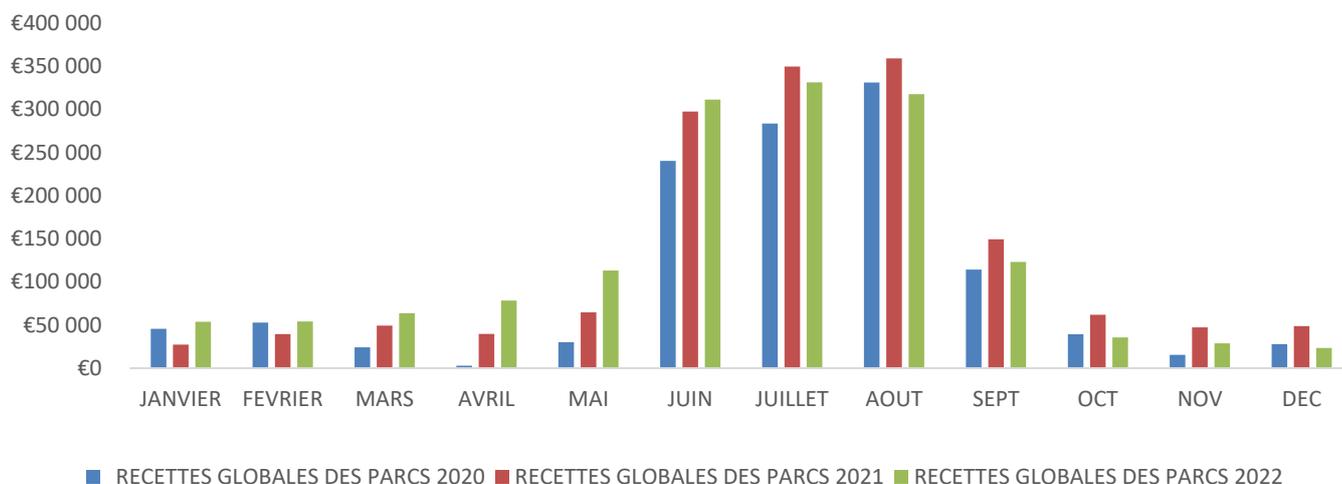
- **Entretien du matériel de péage** : assurer la maintenance de 1er niveau et déclencher les interventions de dépannage.
- **Nettoyage de niveau 1**: ramassage des papiers et déchets, nettoyage des locaux d'exploitation, des circulations piétons, des aires de circulation et de stationnement (avec auto-laveuse) ... selon le planning de nettoyage mis en place.
- **Sécurité** : prendre en compte les consignes techniques de sécurité incendie, maîtriser les alarmes du parc, donner l'alerte en cas d'incidents ou d'accidents, se rendre visible.
- **Comptes rendus** : renseigner la main courante et tous autres documents d'exploitation, signaler tout dysfonctionnement de nature à créer un danger. Un rapport d'exploitation, ainsi que les statistiques de fréquentation, sont transmis à Métropole Aix-Marseille Provence tous les trimestres.

PARTIE II : COMPTE-RENDU FINANCIER 2022

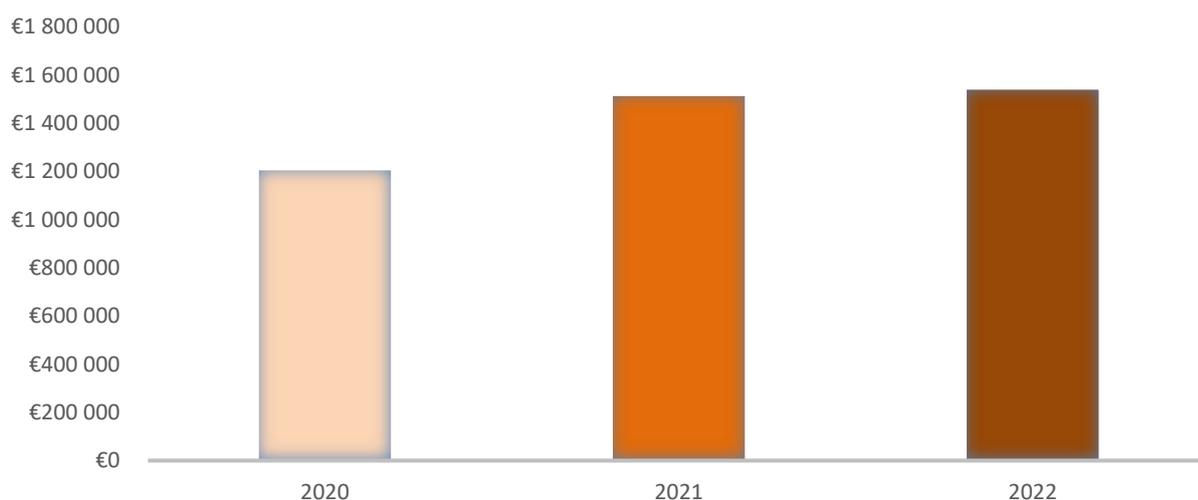
1. RECETTES 2022 HT

Année	2021	2022	en €	en %
Providence	282 236 €	255 159 €	-27 077 €	-10%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	281 896 €	255 159 €	-26 737 €	-9%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
Tilleuls	23 680 €	34 607 €	10 927 €	46%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	17 931 €	27 805 €	9 874 €	55%
Recettes abonnés	5 410 €	6 803 €	1 393 €	26%
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
Beaugeard	31 415 €	52 009 €	20 594 €	66%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	23 517 €	42 794 €	19 277 €	82%
Recettes abonnés	7 558 €	9 214 €	1 657 €	22%
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P1 Palm Beach	111 429 €	114 512 €	3 083 €	3%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	111 089 €	114 512 €	3 423 €	3%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P2 David	65 923 €	74 857 €	8 933 €	14%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	65 583 €	74 857 €	9 274 €	14%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P3 Huveaune	33 642 €	23 919 €	-9 723 €	-29%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	33 302 €	23 919 €	-9 383 €	-28%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P4 Véliplanchistes	131 596 €	119 180 €	-12 416 €	-9%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	131 256 €	119 180 €	-12 076 €	-9%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P5 La mer restaurant	161 028 €	156 511 €	-4 517 €	-3%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	160 688 €	156 511 €	-4 177 €	-3%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P6 Escale	261 727 €	279 750 €	18 023 €	7%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	261 386 €	279 750 €	18 363 €	7%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P7 Vieille Chapelle	160 939 €	175 192 €	14 252 €	9%
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			0 €	
<i>Ticket moyen</i>	-	-	0 €	
Recettes horaires	160 082 €	175 192 €	15 110 €	9%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
Recettes horaires	517 €	- €	-517 €	-100%
Total Produits d'exploitation	1 263 615 €	1 285 695 €	22 079 €	2%

Comparatif des recettes TTC



COMPARATIF CA CUMULÉ



Après un premier semestre intéressant, la fréquentation sur les parcs a marqué le pas notamment sur les plages à partir de juillet. Comparée à l'année dernière, l'activité a connu un recul sur tout le second semestre. En 2022, sur quasiment tous les parcs de plage, la présence estivale des touristes a été moins importante qu'en 2021.

Également, durant deux semaines au mois d'août, la baignade a été interdite sur les plages à cause de la pollution de l'eau.

La fréquentation sur l'ensemble de la DSP a ainsi reculé de 15%. De plus, même si cela n'a pas eu une incidence notable, le parking de la Providence a été fermé définitivement à fin septembre, avec donc trois mois de recettes en moins.

Malgré ces situations défavorables, nous clôturons l'année avec un chiffre d'affaires légèrement au-dessus de celui de 2021. La bonne dynamique de certains parcs (Beugeard, Tilleuls, P2, P6 et P7) conjuguée à un effet tarif (augmentation au 1^{er} janvier), a permis de maintenir les recettes à ce niveau record.

Liste des locations de parking pour des manifestations en 2022

MOIS	DATE LOCATION	PARC	NOM OPERATION	NOM ASSOCIATION	MONTANT	STATUT
JANVIER	23/01/2022	P1	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION	128,80€ TTC	PAYE
FEVRIER	13 ET 20	P1	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION	257,60 € TTC	PAYE
	13-mars	P1	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION	128,80 €	PAYE
MARS	27-mars	P1	LA VOIE EST LIBRE	VILLE DE MARSEILLE	194,40 €	PAYE
	25 AU 27/03	P2/P3	MEEING MELENCHON	AFCP JLM 2022	1 508,40 €	PAYE
AVRIL	20/04/2022	P6	FILM	TATAPROD	490,70€ ttc	PAYE
		P1	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION	308,00€ TTC	PAYE
	28 et 29/04	P7	CONCERT	RED LION	619,20 €	PAYE
MAI	22/05/2022	P1	LA VOIE EST LIBRE	VILLE DE MARSEILLE	745,10€ ttc	PAYE
	1/5 ET 29/5	P1	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION	465,80€ TTC	PAYE
JUN	17/06 AU 8/07	P1	FESTIVAL TECHNO	DELTA FESTIVAL	23 016,20€ TTC	PAYE
	27/06 AU 4/07	P2	FESTIVAL TECHNO	DELTA FESTIVAL	3 154,40€ TTC	PAYE
	1/06 AU 30/06	P3	FEIE FORAINE	AEEFM	5 831,80€ TTC	PAYE
	1/07 AU 31/07	P3	FEIE FORAINE	AEEFM	5 831,80€ TTC	PAYE
	1/08 AU 31/08	P3	FEIE FORAINE	AEEFM	5 831,80€ TTC	PAYE
	27-sept	P1	LA VOIE EST LIBRE	VILLE DE MARSEILLE	307,90€ ttc	envoyé le 4/11
OCTOBRE	29/09 au 2/10	P7	ROYALEMOTORS CYCLE	ROYALEMOTOR	2 086,60 € TTC	envoyé le 4/11
	8 ET 9 OCTOBRE	P1 P2P3P4P5P6	ALGERNON	COURSE HANDI	GRATUIT	GRATUIT
	22-oct	P7	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION	206,40 €	PAYE
	04/10/2022	P6	TOURNAGE FILM	BIG BANG STORY	340,00 € TTC	envoyé le 4/11
	23-oct	P1	LA VOIE EST LIBRE	VILLE DE MARSEILLE	307,90€ TTC	envoyé le 4/11
NOVEMBRE	2/11 au 5/11	P2	MMCK	COURSE KAYAK	372,40€ TTC	PAYE
	2/11 au 5/11	P3	MMCK	COURSE KAYAK	372,40 € TTC	PAYE
	20/11/2022	P1	LA VOIE EST LIBRE	VILLE DE MARSEILLE	194,40€ TTC	envoyé le 19/12
	13 ET 20/11	P7	VIDE GRENIER	LP ORGANISATION	291,00€ TTC	PAYE

2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'ensemble des parcs (hors amortissements) ont été de **1 091 K€ HT** en 2022 contre **736 K€ HT** prévu dans le CEP (voir compte d'exploitation en annexe)

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- **Personnel : 148 K€ HT .**
- **Gardiennage-Sécurité (Conducteurs de chiens) :209 K€ HT .** Dans cette rubrique, le CEP a été dépassé de 164k€. Pour pallier à la recrudescence des actes de vandalisme notamment sur le parc de la Providence, nous avons mis en place une prestation de sécurité avec un agent présent 7J/7.
- **Nettoyage : 55 K€ HT** contre 32K€ HT prévu au CEP. Des prestations supplémentaires de nettoyage ont été réalisées pour le maintien en état des parcs.
- **Entretien – maintenance : 102 K€:** 63K€ de plus que le CEP. Comme chaque année, les actes de vanadalisme se multiplient sur les parcs. Des composants du matériel de péage endommagés ont dû être remplacés avec du neuf.
- **Frais de siège : 92 K€ HT:** Ces frais correspondent aux frais de structure d'EFFIA qui rémunèrent les prestations réalisées par les directions et services support de l'entreprise:

➤ Direction Régionale

Elle est notamment constituée par le Directeur Régional, le Responsable d'exploitation et le chargé d'affaires qui interviennent autant que nécessaire pour assurer la bonne fin du contrat et la satisfaction du client.

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Définition des conditions d'exploitation et de surveillance des installations
- Supervision de la conduite de l'exploitation
- Etablissement éventuel de modification des procédures d'exploitation
- Supervision des rapports d'exploitation
- Relations périodiques avec le donneur d'ordre : présentation des rapports, réunion de coordination
- Relations périodiques avec les sous-traitants et équipementiers
- Etudes d'environnement économique de l'exploitation
- Définition, validation et suivi des actions marketing
- Prospections commerciales auprès des automobilistes, des commerces et des autres acteurs identifiés
- Etablissement de nouvelles propositions au client
- Etablissement des statistiques d'exploitation

- Etablissement des rapports d'activité
- Etablissement de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement

➤ **Direction Technique**

Elle assure la conduite d'opérations des travaux de rénovation ou de construction et la maintenance patrimoniale du bâti.

- Assistance technique à la Direction Régionale et à l'équipe d'exploitation
- Définition des conditions d'exploitation et suivi technique des équipements
- Réalisation d'audits d'exploitation pour vérifier l'application du référentiel d'exploitation
- Etablissement de propositions techniques, développement et déploiement des solutions retenues
- Contrôle des règles de sécurité
- Assistance technique lors des commissions de sécurité
- Définition et coordination de la mise en place des standards des qualités techniques et architecturaux dans les exploitations
- Mise en œuvre et suivi des évolutions techniques des moyens de paiement monétique
- Veille technologique et réglementaire
- Direction qualité et systèmes d'informations
-

Au travers de la Direction de la Maîtrise des Risques Opérationnels qui lui est rattachée, elle est garante de la mise en œuvre des process métiers et procédures liées à l'exploitation des sites.

- Assistance à la mise en œuvre des process métiers
- Assistance à la mise en place et au suivi des réseaux informatiques
- Assistance à la mise en place de la certification et de la labellisation des sites (ISO 9001, Qualisite, Ecosite)
- Contrôle des procédures liées à l'exploitation des sites
- Audits d'exploitation pour vérifier l'application du référentiel d'exploitation
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle

➤ **Direction marketing**

Elle assure le conseil et le soutien commercial aux équipes d'exploitation, dans la réalisation d'actions promotionnelles et de développement des recettes et des services. Ces actions sont soit des adaptations de produits existants, soit la création de nouveaux produits en fonction des besoins exprimés par la clientèle.

- Etudes générales de l'environnement économique des exploitations et des tarifs
- Actions marketing auprès des automobilistes

- Prospections commerciales et actions marketing auprès des riverains : résidences, bureaux, commerces, théâtres, cinémas,...
- Mise en place et suivi des partenariats auprès des générateurs de trafic : commerces, gares, salles de spectacles,...
- Mise en place et suivi des services existants
- Création de services innovants
- Développement des services numériques (applications Smartphone)
- Animation et mise à jour des sites internet EFFIA et Résaplace,
- Développement de partenariats pour favoriser l'intermodalité (autopartage, covoiturage,...)
- Développement de partenariats pour favoriser l'écodurabilité (location de véhicules électriques,...)
- Etudes de notoriété ou d'impact des services
- Réalisation des enquêtes « client mystère »
- Campagnes publicitaires par voie de presse, d'affichage ou de radio

➤ **Service Clients**

Centre d'appels téléphoniques doté des équipements les plus modernes, le Service Clients assure notamment les missions suivantes:

- Information des clients
- Réservation de places de stationnement
- Prépaiement et prise d'abonnement
- Etablissement des contrats de location

➤ **Direction commerciale**

Elle assiste la Direction Régionale et l'équipe d'exploitation pour l'établissement de propositions techniques, le développement et le déploiement des solutions retenues.

➤ **Direction des Ressources Humaines**

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Recrutement du personnel
- Reprise du personnel
- Gestion administrative du personnel
- Etablissement de la paie du personnel
- Suivi et l'analyse des EIA (Entretien Individuel Annuel)
- Suivi de carrières
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux
- Animation des instances représentatives du personnel

- Relations avec les syndicats patronaux et des salariés

➤ Direction Administrative et Financière

Elle assure le suivi financier et l'établissement des comptes de résultat du contrat :

- Suivi financier de contrats et d'avenants
- Gestion des assurances (suivi des contrats et des sinistres)
- Intégration systématique des principes de développement durable dans la démarche achat
- Contrôle des recettes
- Suivi des dossiers contentieux
- Gestion et le contrôle les éléments financiers nécessaires à l'établissement des rapports annuels

➤ Direction des Affaires juridiques

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Assistance juridique dans le cadre de relations contractuelles
- Mise au point et évolutions des contrats
- Gestion des litiges et des contentieux
- Suivi juridique de contrats et d'avenants

3. REDEVANCES

3.1 REDEVANCE FIXE

Le délégataire doit verser, au titre de l'exercice 2022, à l'autorité délégante la somme de **146 273 € HT**.

3.2 REDEVANCE VARIABLE LIEE A L'EXPLOITATION

Pour l'année 2022, la redevance variable s'élève à **249 396 € HT**.

3.3 TOTAL DES REDEVANCES 2022

Le totale des redevances concernant l'exploitation de la DSP de Marseille s'élève à **395 669 € HT** pour l'année 2022.

4. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Compte de résultat
- Annexe 2 : Liasses fiscales
- Annexe 3 : Attestation CAC

Rapport Annuel d'Activité 2022
Annexe 11B - Compte d'Exploitation Prévisionnel DSP

Le compte d'exploitation est à renseigner en euros constants (sans actualisation), valeur du mois de remise des offres

Sauf indication contraire les montants sont en € HT

Effia Stationnement Marseille

Année	CEP 2022	Réel 2022	Var vs CEP 2022
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			
<i>Ticket moyen</i>			
Recettes horaires	968 049 €	1 269 678 €	301 629 €
Recettes abonnés	21 500 €	16 017 €	- 5 483 €
Recettes annexes (locations, publicité...)	25 450 €		- 25 450 €
Total Produits d'exploitation	1 014 999 €	1 285 695 €	270 696 €
Charges directes parcs	279 243 €	540 540 €	261 297 €
Personnel	141 410 €	148 703 €	7 293 €
Nettoyage	32 722 €	55 714 €	22 992 €
Entretien-maintenance	39 267 €	102 525 €	63 258 €
Fournitures et consommables (tickets...)	8 471 €	9 402 €	931 €
Fluides	9 813 €	13 155 €	3 342 €
Conducteurs de chiens	44 864 €	208 660 €	163 797 €
Entretien des espaces verts	2 696 €	2 380 €	- 316 €
[Autres charges - à préciser]			- €
Frais généraux	457 257 €	550 674 €	93 417 €
Marketing-Communication	3 000 €	3 760 €	760 €
Télécommunication, affranchissement...	18 000 €	17 909 €	- 91 €
Assurances	9 692 €	12 616 €	2 924 €
Impôts et taxes (hors IS)	16 862 €	4 500 €	- 12 362 €
Redevance fixe	127 656 €	146 273 €	- 127 656 €
Redevance variable	190 199 €	249 278 €	205 352 €
Frais de siège	56 705 €	92 257 €	35 552 €
Frais de société dédiée et honoraires CAC	17 821 €	1 890 €	- 15 931 €
Coût de la GAPD bancaire	234 €		- 234 €
Contrôles réglementaires	5 025 €	2 113 €	- 2 912 €
Frais de collecte et commissions bancaires	5 534 €	7 913 €	2 379 €
Location de matériel	6 530 €	12 165 €	5 635 €
Frais de démarrage			- €
Total Charges d'exploitation	736 500 €	1 091 214 €	354 714 €
Excédent Brut d'Exploitation	278 499 €	194 481 €	- 84 018 €
Amortissement biens de retour tous parcs	5 542 €	96 590 €	91 048 €
Amortissement biens de reprise tous parcs			- €
Frais financiers sur trésorerie		957 €	957 €
Dotations compte GER	875 €		- 875 €
Résultat courant avant impôt	272 082 €	96 934 €	- 175 148 €
Impôt sur les sociétés	68 020 €	788 €	- 67 232 €
Résultat net	204 061 €	96 146 €	- 107 915 €
<i>Résultat net / Total produits</i>	20%	7%	

Annexe 11A - Compte d'Exploitation Prévisionnel détaillé par parc - avenant 2

Le compte d'exploitation est à renseigner en euros constants (sans actualisation), valeur du mois de remise des offres

Sauf indication contraire les montants sont en € HT

Effia Stationnement Marseille	Réel	Réel	Var vs 2021	
Année	2021	2022	en €	en %
Providence	282 236 €	255 159 €	-27 077 €	-10%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	281 896 €	255 159 €	-26 737 €	-9%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
Tilleuls	23 680 €	34 607 €	10 927 €	46%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	17 931 €	27 805 €	9 874 €	55%
Recettes abonnés	5 410 €	6 803 €	1 393 €	26%
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
Beaugeard	31 415 €	52 009 €	20 594 €	66%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	23 517 €	42 794 €	19 277 €	82%
Recettes abonnés	7 558 €	9 214 €	1 657 €	22%
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P1 Palm Beach	111 429 €	114 512 €	3 083 €	3%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	111 089 €	114 512 €	3 423 €	3%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P2 David	65 923 €	74 857 €	8 933 €	14%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	65 583 €	74 857 €	9 274 €	14%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P3 Huveaune	33 642 €	23 919 €	-9 723 €	-29%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	33 302 €	23 919 €	-9 383 €	-28%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P4 Véliplanchistes	131 596 €	119 180 €	-12 416 €	-9%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	131 256 €	119 180 €	-12 076 €	-9%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P5 La mer restaurant	161 028 €	156 511 €	-4 517 €	-3%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	160 688 €	156 511 €	-4 177 €	-3%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P6 Escale	261 727 €	279 750 €	18 023 €	7%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	261 386 €	279 750 €	18 363 €	7%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
P7 Vieille Chapelle	160 939 €	175 192 €	14 252 €	9%
Nombre d'entrées/sorties			0 €	
Ticket moyen	-	-	0 €	
Recettes horaires	160 082 €	175 192 €	15 110 €	9%
Recettes abonnés	- €	- €	0 €	
Recettes annexes (locations, publicité...)	340 €	- €	-340 €	-100%
Recettes horaires	517 €	- €	-517 €	-100%
Total Produits d'exploitation	1 263 615 €	1 285 695 €	22 079 €	2%
			0 €	

Charges directes Providence	123 639 €	109 977 €	-13 662 €	-11%
Personnel	17 449 €	11 044 €	-6 405 €	-37%
Nettoyage	3 834 €	2 913 €	-921 €	-24%
Entretien-maintenance	10 401 €	8 498 €	-1 903 €	-18%
Fournitures et consommables (tickets...)	430 €	1 €	-429 €	-100%
Fluides	967 €	628 €	-339 €	-35%
Conducteurs de chiens	90 558 €	86 893 €	-3 665 €	-4%
Entretien des espaces verts	- €	- €	0 €	
[Autres charges - à préciser]	- €	- €	0 €	
Charges directes Tilleuls	23 198 €	39 892 €	16 694 €	72%
Personnel	5 113 €	5 696 €	583 €	11%
Nettoyage	6 656 €	7 135 €	479 €	7%
Entretien-maintenance	6 704 €	16 573 €	9 869 €	147%
Fournitures et consommables (tickets...)	- €	558 €	558 €	
Fluides	687 €	1 027 €	340 €	49%
Conducteurs de chiens	4 038 €	8 163 €	4 125 €	102%
Entretien des espaces verts	- €	740 €	740 €	
[Autres charges - à préciser]	- €	- €	0 €	
Charges directes Beaugéard	22 004 €	32 646 €	10 642 €	48%
Personnel	5 113 €	5 696 €	583 €	11%
Nettoyage	7 059 €	7 815 €	756 €	11%
Entretien-maintenance	4 784 €	3 940 €	-843 €	-18%
Fournitures et consommables (tickets...)	- €	- €	0 €	
Fluides	-	5 €	954 €	-20260%
Conducteurs de chiens	5 444 €	13 851 €	8 407 €	154%
Entretien des espaces verts	-	390 €	780 €	-200%
[Autres charges - à préciser]	- €	- €	0 €	
Charges directes Plages P1 à P7	232 128 €	323 248 €	91 120 €	39%
Personnel	71 687 €	91 489 €	19 802 €	28%
Nettoyage	36 044 €	37 852 €	1 808 €	5%
Entretien-maintenance	49 855 €	73 514 €	23 659 €	47%
Fournitures et consommables (tickets...)	5 869 €	8 842 €	2 973 €	51%
Fluides	10 919 €	10 546 €	-373 €	-3%
Conducteurs de chiens	57 162 €	99 754 €	42 592 €	75%
Entretien des espaces verts	592 €	1 250 €	658 €	111%
[Autres charges - à préciser]	- €	- €	0 €	
Frais généraux	621 798 €	585 451 €	-36 347 €	-6%
Personnel	4 882 €	34 777 €	29 895 €	612%
Marketing-Communication	-	1 635 €	3 760 €	-330%
Télécommunication, affranchissement...	8 850 €	17 909 €	9 060 €	102%
Assurances	10 827 €	12 616 €	1 789 €	17%
Impôts et taxes (hors IS)	-	3 504 €	8 004 €	-228%
Redevance fixe	- €	- €	0 €	
Redevance variable	491 239 €	395 551 €	-95 688 €	-19%
Frais de siège	76 882 €	92 257 €	15 375 €	20%
Frais de société dédiée et honoraires CAC	18 071 €	1 890 €	-16 181 €	-90%
Coût de la GAPD bancaire	- €	- €	0 €	
Contrôles réglementaires	783 €	2 113 €	1 330 €	170%
Frais de collecte et commissions bancaires	6 652 €	7 913 €	1 261 €	19%
Location de matériel	8 751 €	12 165 €	3 414 €	39%
Frais de démarrage	- €	- €	0 €	
			0 €	
Total Charges d'exploitation	1 022 768 €	1 091 214 €	68 446 €	7%
			0 €	
Excédent Brut d'Exploitation	240 848 €	194 481 €	-46 367 €	-19%
			0 €	
Amortissement biens de retour tous parcs	233 203 €	96 590 €	-136 613 €	-59%
Amortissement biens de reprise tous parcs	- €	- €	0 €	
Frais financiers sur trésorerie	2 355 €	957 €	-1 398 €	-59%
Dotations compte GER	1 601 €	- €	-1 601 €	-100%
			0 €	
Résultat courant avant impôt	3 690 €	96 934 €	93 244 €	2527%
			0 €	
Impôt sur les sociétés	- €	788 €	788 €	
			0 €	
Résultat net	3 690 €	96 146 €	92 456 €	2506%



CABINET P. CASTAGNET

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE A PARIS

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
REGIONALE DE PARIS

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros

Siège social : Parking de la Gare Saint Charles
1, Avenue Pierre Semard – 13001 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 814 273 777

**ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE
RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT DES PARCS DE STATIONNEMENT DE
PLAGE ET DES PARCS URBAINS DE MARSEILLE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Au Gérant,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document joint à la présente attestation, relative au compte de résultat des parcs de stationnement de plage et des parcs urbains de MARSEILLE, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et établie dans le cadre des obligations du délégataire prévues au contrat de Délégation de Service Public (DSP) signé le 17 octobre 2015 et ses avenants.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Monsieur Fabrice LEPOUTRE, Gérant.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité et les données internes à l'entité en lien avec la gestion.

Il ne nous appartient pas, en revanche, de remettre en cause les hypothèses retenues par la Direction et en particulier de donner une interprétation au contrat de DSP.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité, a été effectuée selon les normes professionnelles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables.

Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection :

- ✓ A effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et à vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- ✓ A vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité, telles que la comptabilité analytique ou les états de gestion ;
- ✓ Et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs et informations produites.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint et leur concordance avec les données comptables et de gestion de l'entité.

Fait à PARIS, le 5 avril 2023

Cabinet P. CASTAGNET

Catherine DESHAYES

Expert-comptable



ATTESTATION

Je soussigné, Fabrice LEPOUTRE, agissant en qualité de Directeur Général de la SRL EFFIA Stationnement Marseille atteste que, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, la société EFFIA Stationnement Marseille a enregistré un chiffre d'affaires hors taxe de 1 285 695 € et un résultat avant IS de 96 934 € pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille des plages (7 parcs), Providence, Tilleuls et Beugeard dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Fait à Paris le 29/03/2023

Fabrice LEPOUTRE





Annexe 11B - Compte d'Exploitation Prévisionnel DSP

Le compte d'exploitation est à renseigner en euros constants (sans actualisation),
valeur du mois de remise des offres

Sauf indication contraire les montants sont en € HT

Effia Stationnement Marseille	CEP	Réel	Var vs CEP 2022
Année	2022	2022	
<i>Nombre d'entrées/sorties</i>			
<i>Ticket moyen</i>			
Recettes horaires	968 049 €	1 269 678 €	301 629 €
Recettes abonnés	21 500 €	16 017 €	- 5 483 €
Recettes annexes (locations, publicité...)	25 450 €		- 25 450 €
Total Produits d'exploitation	1 014 999 €	1 285 695 €	270 696 €
Charges directes parcs	279 243 €	540 540 €	261 297 €
Personnel	141 410 €	148 703 €	7 293 €
Nettoyage	32 722 €	55 714 €	22 992 €
Entretien-maintenance	39 267 €	102 525 €	63 258 €
Fournitures et consommables (tickets...)	8 471 €	9 402 €	931 €
Fluides	9 813 €	13 155 €	3 342 €
Conducteurs de chiens	44 864 €	208 660 €	163 797 €
Entretien des espaces verts	2 696 €	2 380 €	- 316 €
[Autres charges - à préciser]			- €
Frais généraux	457 257 €	550 674 €	93 417 €
Marketing-Communication	3 000 €	3 760 €	760 €
Télécommunication, affranchissement...	18 000 €	17 909 €	- 91 €
Assurances	9 692 €	12 616 €	2 924 €
Impôts et taxes (hors IS)	16 862 €	4 500 €	- 12 362 €
Redevance fixe	127 656 €	146 273 €	18 617 €
Redevance variable	190 199 €	249 278 €	59 079 €
Frais de siège	56 705 €	92 257 €	35 552 €
Frais de société dédiée et honoraires CAC	17 821 €	1 890 €	- 15 931 €
Coût de la GAPD bancaire	234 €		- 234 €
Contrôles réglementaires	5 025 €	2 113 €	- 2 912 €
Frais de collecte et commissions bancaires	5 534 €	7 913 €	2 379 €
Location de matériel	6 530 €	12 165 €	5 635 €
Frais de démarrage			- €
Total Charges d'exploitation	736 500 €	1 091 214 €	354 714 €
Excédent Brut d'Exploitation	278 499 €	194 481 €	- 84 018 €
Amortissement biens de retour tous parcs	5 542 €	96 590 €	91 048 €
Amortissement biens de reprise tous parcs			- €
Frais financiers sur trésorerie		957 €	957 €
Dotations compte GER	875 €		- 875 €
Résultat courant avant impôt	272 082 €	96 934 €	- 175 148 €
Impôt sur les sociétés	68 020 €	788 €	- 67 232 €
Résultat net	204 061 €	96 146 €	- 107 915 €
<i>Résultat net / Total produits</i>	<i>20%</i>	<i>7%</i>	

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

814273777

Code activité (NAF)

7221Z

Désignation et adresse du déclarant :

SARL EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

0001 AVENUE PIERRE SEMARD

PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 814273777

Code activité (NAF) 7221Z

Désignation et adresse

SARL EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

0001 AVENUE PIERRE SEMARD

PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2022

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2021 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : Parking de la gare Saint Charles 1 Avenue Pierre Semard 13001 MARS

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2022	Exercice N-1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 825	10 825		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO	5 537		604	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	900 489	842 016	58 473	120 940
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	752 597	584 676	167 921	223 093
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 516	6 364	152	673
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières	BH	BI					
	TOTAL (II)	BJ	1 675 965	BK	1 449 418	226 546	345 310	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	19 006		19 006	25 394
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	49 382	7 832	41 549	61 517
		Autres créances (3)	BZ	CA	211 783		211 783	146 869
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	25 615		25 615	40 007	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI					
	TOTAL (III)	CJ	305 786	CK	7 832	297 953	273 787	
	Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 981 750	IA	1 457 251	524 500	619 096	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE				Néant <input type="checkbox"/>			
				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)		(Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2)		(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG			
	Report à nouveau			DH	(991 718)	(995 408)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	96 146	3 690	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées			DK	138 254	160 427	
	TOTAL (I)				DL	(747 318)	(821 291)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	3 111	3 246	
	TOTAL (III)				DR	3 111	3 246
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	144 316	592 616	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 669		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 078 385	806 021	
	Dettes fiscales et sociales			DY	34 548	33 000	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	2 145	516	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	6 645	4 990	
TOTAL (IV)				EC	1 268 707	1 437 142	
Écarts de conversion passif			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	524 500	619 096	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Écart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 266 038	1 437 142		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise :		EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE						Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	1 299 726	FH		FI	1 299 726	1 280 323
	Chiffres d'affaires nets		FJ	1 299 726	FK		FL	1 299 726	1 280 323
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	742	9 031
	Autres produits (1) (11)						FQ	31	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 300 499	1 289 359
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	484 368	358 792
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	5 986	3 151
	Salaires et traitements						FY	90 181	76 630
	Charges sociales (10)						FZ	27 442	23 911
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	118 763	243 838
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	5 801
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	13	1 628
	Autres charges (12)						GE	491 503	585 550
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 224 057	1 293 499	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	76 442	(4 140)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	957	2 355
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	957	2 355	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(957)	(2 355)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	75 485	(6 494)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Designation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE		Néant <input type="text"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	22 755 14 968	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	22 755 14 968	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	582 4 333	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	582 4 333	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	22 173 10 635	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	724 451	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	788	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 323 254 1 304 328	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 227 108 1 300 638	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	96 146 3 690	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	957 2 355	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	9 031	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9	dont cotisations facultatives Madelin A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements Dérogatoires	582	22 755		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0			
TOTAL GENERAL	582	22 755		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL				

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	11 583	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	5 537	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	929 860	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	762 890	KS		KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV		KW	KX		
		Matériel de transport					KY	1 303	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 213	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers					LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 704 804	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V		
	TOTAL IV					LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 716 387	ØH		ØJ			
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	758	LW	10 825	IX
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	5 537	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	29 371	MH	900 489	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	10 293	MJ		MK	752 597	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1 303	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	5 213	MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF
	TOTAL III					IY		NG	39 665	NH	1 665 139	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	40 422	ØL	1 675 965	ØM	

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2023 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE**

Néant

Exercice N clos le : 31/12/2022

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	11 583	PF		PG	758	PH	10 825
TOTAL I		RK	11 583	RM		RN	758	RO	10 825
Terrains		PI	4 933	PJ	604	PK		PL	5 537
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	808 920	PW	62 467	PX	29 371	PY	842 016
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	539 798	QA	55 172	QB	10 293	QC	584 676
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 303	QI		QJ		QK	1 303
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 539	QM	521	QN		QO	5 061
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 359 494	QV	118 763	QW	39 664	QX	1 438 593
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 371 077	ØP	118 763	ØQ	40 422	ØR	1 449 418

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR		RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY		RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7		S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	582	T5	T6	T7	22 755	T8	T9 (22 173)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL II	X2	X3	582	X4	X5	X6	22 755	X7	X8 (22 173)	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	582	NR	NS	NT	22 755	NU	NV (22 173)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	582	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	22 755	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	(22 173)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	160 427	TM	582	TN	22 755	TO	138 254
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	160 427	582	22 755	TU	138 254		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	135	4Y	13	4Z	148	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	3 111	5H		5J		5K	3 111
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	3 246	13	148	TX	3 111		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	2 625	6U	5 801	6V	594	6W	7 832
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 625	5 801	594	UA	7 832		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	166 298	6 395	23 496	UD	149 197		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	5 814	UF	742				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	582	UK	22 755				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Extension 1

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Extension 2

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

**8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE**

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	9 399	9 399			
	Autres créances clients		UX	39 983	39 983			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	210 757	210 757		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	557	557		
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	469	469			
Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX				VT	261 165	VU	261 165	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	900	900				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 078 385	1 078 385				
Personnel et comptes rattachés		8C	21 857	21 857				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 933	9 933				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 239	2 239			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	519	519			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	143 416	143 416				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 145	2 145				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	6 645	6 645				
TOTAUX				VY	1 266 038	VZ	1 266 038	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N, clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés		WA	96 146	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	466	
	Amendes et pénalités	WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	466	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)		I7	788	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou de 19% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		
	Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3		
		TOTAL I	97 400	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.		WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WU	322	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
		- imposées aux taux de 0 %		
		- imposées aux taux de 19 %		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
		- imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*		ZY	
	Majoration d'amortissement		XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		
	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 209C)	K3		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindicies)	PC		
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD		
	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage		Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II		
		XH	322	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	97 078	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		XL		
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	97 078	
		XO		

**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE				Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
			8X		8Y
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9B		9C
Provisions pour dépréciation					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9H		9J
Charges à payer					
Participation des Salariés			9K	466	9L 322
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9S	466	9T 322
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	466	YO 322
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
 À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2023

Extension 1

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE**

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(995 408)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
							- Autres réserves	ZD	
		Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		3 690		Dividendes	ZE	
		Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF	
		TOTAL I	ØF		(991 718)		Report à nouveau	ZG	(991 718)
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				
					TOTAL II	ZH	(991 718)		

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	184	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	12 165	XQ	12 165	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	39 919	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 174	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	426 926	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	484 368	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	4 500	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	1 486	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 986	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	261 882	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	145 466	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)						ØB	79 433	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	2,21 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	97 078	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	49432127600045	

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : **EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE**

Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)</i>	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

 Néant

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	3
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 299 726
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 299 726

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	31
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	31

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	472 203
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	491 503
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	963 706

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	336 052
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	336 052
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
--	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 299 726
---	----	-----------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	3
------------------------------	----	---

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	3 478 177 766
---	----	---------------

Période de référence	du	GY	01/01/2022	au	GZ	31/12/2022
----------------------	----	----	------------	----	----	------------

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2023

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total parts ou actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total parts ou actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 81427377700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

ADRESSE (voie) Parking de la gare Saint Charles 1 Avenue Pierre Semard

CODE POSTAL 13001 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2023



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N° 2065 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE SIRET 81427377700015

Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement:

0001 AVENUE PIERRE SEMARD
PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2016

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS GROUPE KEOLIS

34 AVENUE LEONARD DE VINCI COURBEVOIE 92400 FR SIRET 49432127600045

B ACTIVITE

Activités exercées STATIONNEMENT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal 97 078 Bénéfice imposable à 15%
Déficit Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Société d'investissement immobilier cotée Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé TALENTIA

ECF Désignation du prestataire

Nom et adresse du comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I : (Société/Indépendant) Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA Visa : Viseur conventionné N° d'agrément :

Nom : Tél :

Adresse :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

K - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIIC SUIVI
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations		Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter		
	Obligations reportées				Obligations en N	3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :			Total :				

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SUIV219REC

État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	81427377700015	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE Parking de la gare Saint Charles 1 Avenue Pier
Numéro SIRET du principal établissement _____
Code APE _____

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	--	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	---	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCTIO
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL							
--------------	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS							
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL							
----------------------	--	--	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUÉE (Différence entre les totaux des colonne A et B)							
---	--	--	--	--	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Numéro SIRET du principal établissement

81427377700015

Code APE

7221Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

OPTANC219F
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRES DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.

RESCOFIN
2023

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

¹ **Table IP1**

*PME - Petite et moyenne entreprise
 ETI - Entreprise de taille intermédiaire
 GE - Grande entreprise*

² **Table IP2**

*CRI - Capital risque
 CDE - Capital développement
 CTR - Capital transmission
 CRE - Capital retournement*

³ **Table IP3**

*IR - Réduction d'impôt IR
 ISF - Réduction d'impôt ISF*



PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Montant des dépenses effectuées

Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice

Montant prélevé sur les provisions

**ZFU - Bailleurs d'immeubles**
(article 44 Octies du CGI)Désignation de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE**I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU**

Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2023

Extension

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

C Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS (Article 220 quinquies du code général des impôts)

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : _____ clos le : _____

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1		
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	27,5%	26,5%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2			
Calcul du bénéfice exclu				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3			
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4			
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5			
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6			
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7			
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8			
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9			
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10			
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11			
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12			
2. IMPUTATION DU DÉFICIT				
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13			
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14			
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)		15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT				
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : _____ et clos le : _____		16		
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)		17		
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)		18		
4. MONTANT DE LA CRÉANCE				
Totalisation des sommes portées ligne 14		19		
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS				
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :		20		

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Numéro SIRET : 81427377700015

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2			Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6
Nombre Total de parts		TOTAL <i>(y compris extensions)</i>					

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements 14	Total par associé 15
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12	Charges financières 13		
				Salaires et appointements 10	Congé payés 11				
TOTAL <i>(y compris ext.)</i>									

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS DGFIP N° 2036 BIS 2023
 Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens
 qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés
Extension

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats 3	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts	TOTAL				
-----------------------	--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements 14	Total par associé 15
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12	Charges financières 13		
				Salaires et appointements 10	Congé payés 11				

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SARL EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

Adresse : 0001 AVENUE PIERRE SEMARD PARKING DE LA GARE ST CHARLES MARSEILLE 13001

N° Siren : 814273777

I - MOINS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomination		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIERES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITES DE DEDUCTION INEMPLOYEES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

SIRET : 81427377700015

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

SIRET : 81427377700015

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
	TOTAL		

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant :

PME au sens communautaire

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et <u>crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques</u>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification <u>d'exploitation à haute valeur environnementale</u>	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

Total Autres crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE (Suite)

EFFIA STATIONNEMENT MARSEILLE

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

TOTAL	
--------------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

TOTAL	
--------------	--

